

8. ETUDE À TERRE

8.1. VOLET SOCIO-ÉCONOMIQUE

8.1.1 Introduction

(1) Contexte et objectifs

Ce chapitre N° 8 constitue le compte-rendu des résultats des études du volet socio-économique du Projet « *Etude pour le Plan d'Aménagement des Ressources Halieutiques en République Islamique de Mauritanie* ». Le volet socio-économique a fait partie de « *l'Etude à terre* » du Projet et a eu comme termes de références la collecte et l'analyse des informations socio/politico-économiques. Se basant sur ce mandat général, la première mission de la consultante socio-économiste responsable du volet a été consacrée à un aperçu des caractéristiques générales du secteur des pêches mauritanien et à l'identification des études pertinentes à mener dans le cadre du Projet. Parmi un nombre important des thèmes considérés, les études suivantes ont été retenues et réalisées :

- *La description du système de commercialisation et de la filière d'exportation et son rôle dans le financement du sous-secteur primaire.*
- *L'analyse de la structure de la main d'œuvre et l'importance de l'emploi généré par le secteur des pêches.*
- *L'examen des mesures d'aménagement appliquées jusqu'à maintenant et de leurs avantages et inconvénients sur le plan socio-politique.*

En plus de ces principales études, quelques autres sujets ayant des liens avec celles-ci ont également été intégrés au travail, notamment le besoin de la mise en place d'une base de données socio-économiques, les approches participatives et l'analyse de quelques comptes d'exploitation de certains métiers de la pêche artisanale.

(2) Périodes d'étude

Le travail relatif à l'étude socio-économique se sont déroulées pendant les périodes suivantes :

1. 29 avril au 5 juin 2000
2. 22 septembre au 23 octobre 2000
3. 27 février au 6 avril 2001
4. 9 au 26 octobre 2001

(3) Equipe d'étude

Partie japonaise :	Ms. Lena Westlund, consultante OAFIC / JICA
Partie mauritanienne :	Dr. Thiam Ismaïla, chef LASE / CNROP
	M. Dia Abdou Daïm, sociologue LASE / CNROP
	M. Fah O/ Mouhamedou, économiste LASE Antenne NKC / CNROP
	M. Diakhaté Djibril, technicien DSI Antenne NKC / CNROP
	M. Wagne Oumar Hamed, technicien DSI / CNROP
	M. Mohammed Abdrahman Meinatt, technicien DEA / CNROP
	M. Mohammed Saleck O/ Haidallah, technicien LASE / CNROP
	M. Aw Mohamedou, technicien DVIS / CNROP
	M. Sall Oumar, technicien DVIS / CNROP
	M. Madiaw Sarr, technicien DVIS / Antenne NKC / CNROP
	M. Athiè Moctar Samba, technicien DVIS / Antenne NKC / CNROP

(4) Organisation du chapitre

Après ce paragraphe d'introduction et du contexte, les sections suivantes donnent tout d'abord un aperçu de la structure générale et de l'importance économique du secteur des pêches en RIM. Ensuite, le rôle de la socio-économie dans l'aménagement et la gestion des ressources est discuté, aussi bien d'une manière générale que plus particulièrement dans le contexte de la Mauritanie et du Projet actuel. La section 8.1.2 présente les résultats des études réalisées – citées ci-dessus – dont les conclusions sont ensuite développées et résumées en recommandations dans la section 8.1.3. Les références et la bibliographie se trouvent en section 8.1.4. Les annexes incluent des détails sur les méthodologies utilisées et sur certains résultats.

(5) Structure générale du secteur des pêches en Mauritanie

La pêche en Mauritanie représente une activité qui s'est développée assez récemment et les eaux maritimes du pays ont traditionnellement été plutôt exploitées par des étrangers. Les pêcheurs hollandais ont été les premiers à s'intéresser aux côtes mauritaniennes dès le XVIII^{ème} siècle, suivi par les Portugais et les Espagnols. Les Français – initialement dissuadés par le manque d'eau douce et l'hostilité du milieu naturel – ont créé une mission permanente des pêches pour la recherche en 1906. Cette initiative a été suivie par l'arrivée des langoustiers bretons ainsi que la création de la SIGP en 1919, la plus grande sécherie du poisson en Afrique de l'Ouest, et c'est autour de cette société que la ville de NDB s'est développée et est aujourd'hui le seul centre de pêche industrielle du pays. Les pêcheurs traditionnels mauritaniens sont surtout les Wolofs du sud, du village de N'Diago près de la frontière sénégalaise, ainsi que les communautés Imraguen sur le littoral entre NDB et NKC.

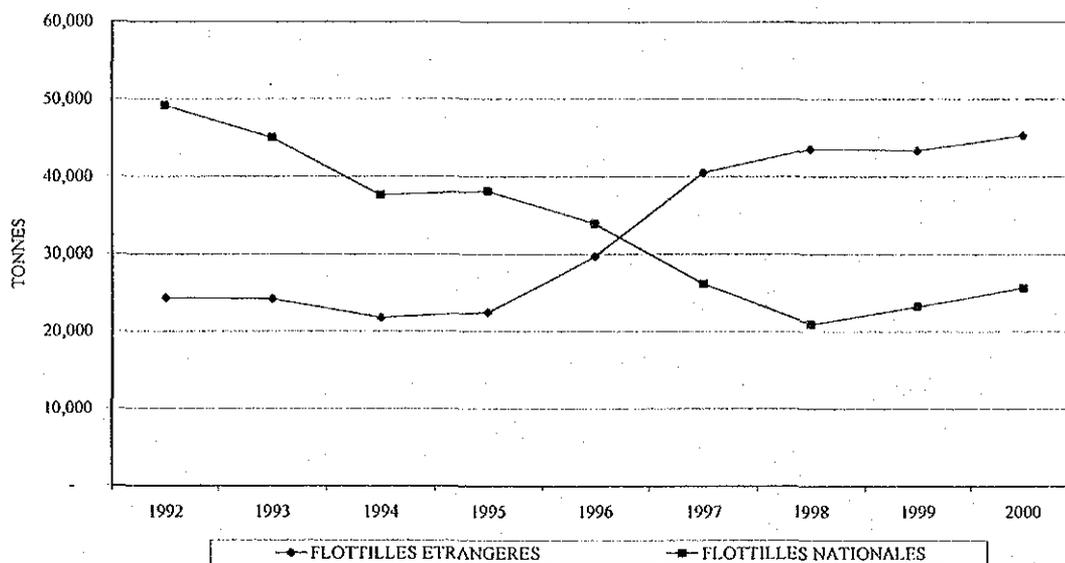
Ce n'est que vers la fin des années 1970 que la RIM a réellement commencé à prendre conscience de l'importance du secteur des pêches pour le développement économique et social du pays. Malgré cette jeunesse du secteur, on constate une relative grande variété des pêcheries, marquées toujours par le rôle important joué par les exploitants étrangers – dans la pêche industrielle ainsi que dans le secteur artisanal. En général, on note l'absence quasi totale d'une pêcherie côtière – comme il en existe par exemple au Sénégal – et les ressources sont exploitées principalement par des unités industrielles ou par des embarcations artisanales, toutes motorisées à l'exception des lanches Imraguen à l'intérieur du PNBA où toute forme de motorisation est interdite. La pêche artisanale a connu une croissance rapide au sud dans les années 1990 avec des pêcheurs migrants sénégalais intervenants à côté des mauritaniens. On estime qu'il y a entre 2.000 et 3.000 pirogues de différents types. Certaines pêcheries artisanales sont saisonnières et une embarcation ou un pêcheur peut intervenir dans des pêcheries différentes selon la saison, les opportunités et le savoir-faire du pêcheur. Le Tableau 8.1.1 montre d'une manière schématique les différentes pêcheries par zone géographique.

La pêche industrielle mauritanienne est pour l'essentiel une pêche démersale orientée avant tout vers le poulpe même s'il existe aussi des petites unités ciblant les poissons à écailles. Les autres pêcheries industrielles sont constituées des armements étrangers, affrétés par des opérateurs mauritaniens, ou sous licences libres dans le cadre des conventions de pêche entre la RIM et les pays étrangers ou sur la base des accords directs entre les armateurs et l'état mauritanien. On note en particulier la flottille de l'UE qui a un nombre important d'unités, surtout dans les pêcheries démersales. La Figure 8.1.1 montre l'évolution de la répartition des captures démersales entre les flottilles industrielles nationales et étrangères et on note l'importance de ces dernières depuis 1996 quand l'accord de pêche avec l'UE a été signé.

Tableau 8.I.1 Principaux métiers de pêche maritimes mauritaniens par zone géographique.

Zone	Principales métiers	Acteurs commerciaux
Nord – NDB	PI chalutiers, étrangers (et nationaux) / pélagiques ; PI chalutiers (glaciers/congérateurs), étrangers et nationaux / démersaux, crevettes, céphalopodes, merlus, langoustes, thonidés ; PA pots / poulpe (<i>Octopus</i>) ; PA filets à sole / soles (<i>Soleidae</i>) ; PA lignes / démersales (espèces nobles) ; PA palangres / démersales (espèces nobles) ; PA filets maillants / tolo (<i>Mustelus mustelus</i>) ; PA filets maillants / courbines (<i>Argyrosomus regius</i>) PA filets maillants / langoustes.	Sociétés d'exportation / usines de conditionnement ; Mareyeurs mauritaniens et sous-régionaux ; Transformateurs et mareyeurs pour les marchés locaux.
Zone Imraguen / PNBA	PA filets à épaule (pêche traditionnelle Imraguen) / mulets (<i>Mugil spp., Liza aurita</i>) ; PA lanche & filets maillants / raies & requins ; PA lanche & filets dormants / mulets, pélagiques ; PA lanche & filets maillants / courbines ; PA lanche & lignes / démersaux.	Transformatrices traditionnelles ; Mareyeurs/transformateurs nationaux et sous-régionaux ; Représentants sociétés d'exportation / usines de conditionnement.
Zone Imraguen Hors Parc / Mamghar/Jreif – NKC	PA filets à épaule (pêche traditionnelle Imraguen) / mulets ; PA filets tournants / mulets ; PA filets dormants / mulets, pélagiques PA filets à sole / soles ; PA filets maillants / céphalopodes ; PA casiers / seiches (<i>Sepia</i>) PA pots / poulpe ; PA turlutte / poulpe ; PA filets maillants / démersaux ; PA lignes / démersaux PA palangres / démersaux.	Campements saisonniers (pêcheurs sénégalais et mauritaniens du sud) ; Mareyeurs/transformateurs nationaux et sous-régionaux ; Représentants sociétés d'exportation / usines de conditionnement.
NKC	PA lignes / démersaux ; PA palangres / démersaux ; PA PA filets à sole / soles ; PA filets maillants / démersaux ; PA filets tournants / mulets, pélagiques ; PA filets dormants / mulets, pélagiques ; PA filets maillants derivants / mulets, pélagiques ; PA filets maillants / céphalopodes ; PA casiers / seiches ; PA filets trémails / seiches ; PA pots / poulpe ; PA turlutte / poulpe.	Sociétés d'exportation / usines de conditionnement ; Mareyeurs mauritaniens et sous-régionaux ; Transformateurs et mareyeurs pour les marchés locaux.
Sud de NKC	PA lignes / démersaux ; PA palangres / démersaux ; PA PA filets à sole / soles ; PA filets maillants / démersaux ; PA filets tournants / mulets, pélagiques ; PA filets dormants / mulets, pélagiques PA filets maillants derivants / mulets, pélagiques ; PA filets maillants / céphalopodes ; PA casiers / seiches ; PA filets trémails / seiches ; PA filets trémails / langoustes ; PA turlutte / poulpe.	Campements saisonniers (pêcheurs sénégalais et mauritaniens du sud) ; Mareyeurs/transformateurs nationaux et sous-régionaux ; Représentants sociétés d'exportation / usines de conditionnement.
PI = pêche industrielle ; PA = pêche artisanale.		

Source : Rapport de Mission No 1, juin 2000.



Source : DSPCM, 2001.

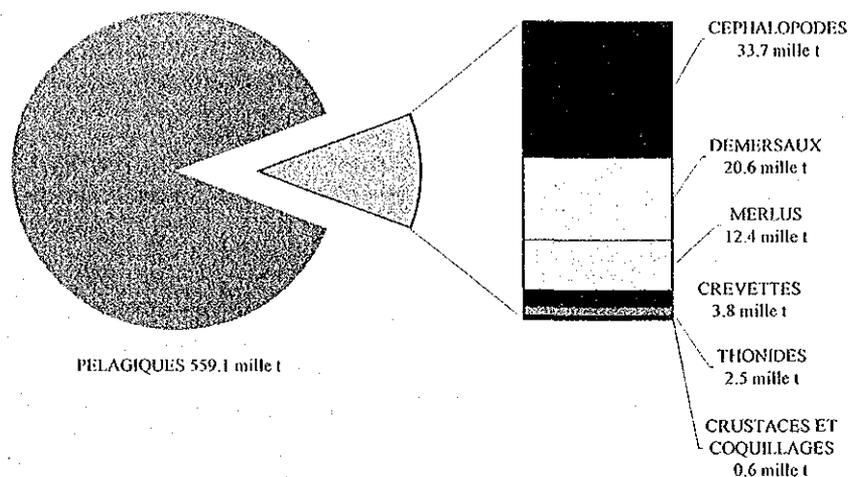
Figure 8.I.1 Evolution des captures démersales (y compris crustacés et céphalopodes) par les flottilles nationales et étrangères 1992-2000.

Au niveau de la commercialisation, on a noté une forte croissance du nombre des sociétés d'exportation ayant des usines de conditionnement dans les années 1990 et on en compte aujourd'hui une cinquantaine dont 43 agréées pour l'exportation aux normes de qualité et de salubrité de l'UE, basées à NDB et NKC. Ces sociétés ciblent les marchés européens et asiatiques (Japon) et la production des espèces démersales vise tout premièrement cette filière.

Les exportations se font en état frais ou congelé, souvent entier (ou vidé) et parfois en filets. La transformation traditionnelle des Imraguen se fait par les femmes en utilisant le mulet. Cependant, depuis six ou sept ans, la pêche commerciale pour l'exportation est devenue plus importante et la transformation artisanale se fait de moins en moins au point de disparaître dans certains coins. La pêche aux mullets continue mais elle a perdu sa place première d'aparavant. Il y a aussi une pêche orientée vers les marchés sous-régionaux où la demande pour le poisson transformé (séché-salé ou fermenté-séché, « le guedj ») est très forte. Une partie de ces transformateurs sont étrangers et on note une très faible participation des femmes dans ce sous-secteur, surtout à NDB. Les exportations des ailerons des raies et requins vers l'Asie passent aussi le plus souvent par des commerçants sous-régionaux. Les marchés locaux ne sont généralement approvisionnés qu'en poisson qui ne peut être vendu pour l'exportation.

Dans la pêche industrielle étrangère, une grande partie des captures, notamment les petits pélagiques, les merlus, les thonidés et les crevettes, sont exemptées de la règle générale de débarquement sur le sol mauritanien et le traitement se fait à bord, et les captures sont transbordées ou débarquées directement à l'étranger. Au niveau des volumes, ces captures sont importantes et représentent probablement – selon les statistiques et estimations disponibles – quelques 90-95% des prélèvements totaux, consistant surtout en

petits pélagiques. En 2000, les captures de la pêche industrielle ont atteint plus de 632.000 tonnes (DSPCM, 2001). La Figure 8.I.2 montre la répartition de ce volume entre les principaux groupes d'espèces.

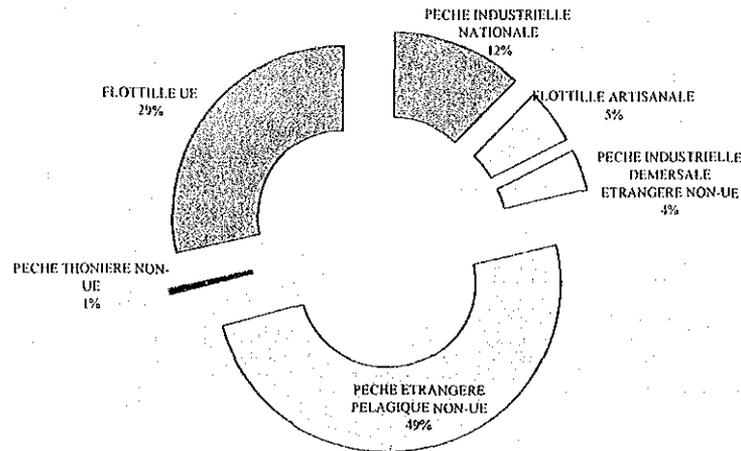


Source : DSPCM, 2001.

Figure 8.I.2 Captures de la pêche industrielle en 2000 par principaux groupes d'espèces.

Il y a un manque d'informations fiables sur les captures de la pêche artisanale et il est difficile d'en faire des estimations. Une estimation approximative basée sur les données statistiques officielles des années 1991-1998 (CNROP, 1998c et 1999) donne un volume global des captures démersales d'environ 6.000 tonnes. Cependant, selon l'analyse des comptes d'exploitation faite dans le cadre de l'étude actuelle, les embarcations artisanales visant les espèces démersales (poisson à écailles, raies et requins et les céphalopodes) doivent capturer entre 12.000 et 17.000 tonnes pour que la filière soit rentable dans son ensemble (voir section 8.I.2, (4), 3)). La Figure 8.I.3 illustre, de manière approximative, l'importance relative – exprimée en valeur – de la production des principales flottilles. A cette fin, la production de la pêche artisanale a été estimée à 10.000 tonnes en 2000 et les quantités de production ont été recalculés en valeur approximative d'exportation¹.

¹ Les valeurs par groupe d'espèces sont estimées utilisant SMCP, 2000 ; FAO, 2000 et Seafood International, 2001 : céphalopodes / pêche industrielle 2,30 EU\$/kg ; céphalopodes / pots, pêche artisanale 2,60 EU\$/kg ; thonidés 1,50 EU\$/kg ; merlus 2,50 EU\$/kg ; démersaux mixtes / pêche industrielle 2,10 EU\$/kg ; démersaux mixtes / pêche artisanale 2,50 EU\$/kg ; pélagiques 0,50 EU\$/kg ; crevettes 8,00 EU\$/kg ; autres crustacés 4,50 EU\$/kg. Ainsi, la valeur globale de la production en 2000 est estimée à 493,6 millions EU\$.



Sources : DSPCM, 2001; SMCP, 2000 ; FAO, 2000 ; Seafood International, 2001 et estimations.

Figure 8.I.3 Estimation de la répartition des valeurs des captures par principales flottilles en 2000.

On constate que la pêche artisanale est relativement plus importante exprimée en valeur (5% de la valeur totale) qu'en quantité (1-2% de la production totale). Il est aussi intéressant de noter que les prix payés à la filière artisanale sont plus élevés que les prix obtenus par le sous-secteur industriel grâce à la meilleure qualité de la production de celle première. Il importe également de signaler que la filière artisanale joue un rôle important dans les captures effectivement débarquées en RIM ; seule une partie des flottilles industrielles, non-UE, débarque leur production localement.

(6) Importance macro-économique du secteur de la pêche

Les exportations de produits halieutiques représentent une partie importante des recettes budgétaires et des devises en RIM. En 1998, la valeur marchande totale des exportations de produits de la pêche a représenté environ EU\$ 140 millions correspondant à 40% des exportations de l'ensemble du pays (ONS, 1999 et 2000). Cependant, les exportations ont connu une chute en 1998 et 1997 par rapport à 1996 quand les recettes étaient de l'ordre de EU\$ 265 millions. Pour les années 1999 et 2000, des données globales n'ont pas été trouvées mais selon les statistiques des pêches de la douane et de la SMCP (2000), les exportations ont augmenté quelque peu ces dernières années, aussi bien exprimées en quantité qu'en valeur.

Cependant, malgré son importance dans les recettes exportatrices, la contribution directe du secteur au PIB reste assez faible ; elle a été d'environ 6% en 1997 et a oscillé entre 6 et 10% pendant les années précédentes (CNROP, 1998a). Cette faible valeur ajoutée créée témoigne de la tendance d'exporter des produits bruts et d'un bas niveau de valorisation des produits sur le sol mauritanien malgré la croissance du nombre d'usines de conditionnement pour l'exportation. Il se peut, pourtant, que le secteur joue un rôle plus important d'une manière indirecte. Il est peu probable que le secteur d'exportation des produits halieutiques soit isolé du reste de l'économie mauritanienne ; il apparaît clair que les recettes en devises ainsi obtenues financent des importations – parfois vitales – au pays à travers d'autres secteurs.

Le secteur des pêches est également un créateur d'emplois non-négligeable. Une estimation faite en 1998 a évalué le nombre d'emplois permanents du secteur à quelques 32.000 personnes (Hamadi et Ahmed, 1998). L'estimation faite par l'étude actuelle donne un résultat similaire ; presque 30.000 personnes sont employées

par le secteur (voir Tableau 8.1.9). Sur une population active d'environ 30% de la population totale, le secteur des pêches représente donc 4-5%.

Vu la tradition plutôt agro-pastorale de la RIM, le poisson n'a jamais joué un rôle très significatif dans l'alimentation du pays sauf dans les communautés des pêcheurs et celles de la vallée du fleuve Sénégal. Cependant, selon la FAO(2000), la disponibilité *per caput* annuelle en poisson pour la consommation est aujourd'hui (1997) d'environ 14 kg² ce qui peut être comparé à la moyenne mondiale de 16 kg (exprimé en poids vif ; Laureti, 1999). Pourtant, il semble que le rôle stratégique accordé au secteur des pêches dans le cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté est de contribuer à la sécurité alimentaire d'une manière indirecte – par la création d'emplois et de revenus – plutôt que directement par l'alimentation.

(7) Aménagement des ressources halieutiques – le contexte socio-économique

En RIM, comme dans beaucoup d'autres pays et comme on a pu le voir ci-dessus, la pêche revêt une grande importance sociale et économique. Cette contribution au bien-être de la population dépend de la disponibilité stable et durable des ressources halieutiques existantes. Il y a donc un fort intérêt à les exploiter de manière efficace et soigneuse et d'où le besoin de l'aménagement des ressources et de la gestion des pêcheries.

Il n'existe pas une définition claire et exacte de l'aménagement des ressources et des pêcheries. Le *Code de Conduite pour la Pêche Responsable* donne la définition suivante :

« Processus intégré de rassemblement de l'information, d'analyse, de planification, de consultation, de prise de décisions, de répartition des ressources et de formulation et d'application des règlements ou des règles qui régissent les activités halieutiques – s'appuyant s'il y a lieu sur des mesures d'exécution – visant à maintenir la productivité des ressources et à assurer la réalisation des autres objectifs de la pêche » (FAO, 1999a, page 8).

Sur la base de cette définition, on peut constater que l'aménagement est un processus qui englobe beaucoup d'aspects, bien au-delà de la recherche et l'analyse purement halieutique qui, au fait, ne constitue qu'un des éléments importants parmi d'autres de ce processus. Le Code de Conduite établit que « l'homme fait partie intégrante des systèmes halieutiques, lesquels ne peuvent être compris si l'on ne saisit pas les particularités sociales et culturelles et les caractéristiques économiques de la population et des communautés faisant partie du système » (FAO, 1999a, page 37). Il faut donc s'assurer que les aspects socio-économiques et politiques sont pris en considération dans toutes les étapes du processus d'aménagement des ressources. Les facteurs à considérer inclus, entre autre, les rôles des institutions impliquées dans le secteur, les caractéristiques des groupes d'intérêt et leur dépendance économique et sociale au secteur des pêches, les coûts et les revenus économiques provenant de la pêche pour l'Etat, pour la région et localement, la création d'emplois pour différents groupes d'intérêt, et l'état réel de l'accès à la ressource et de la propriété de ces ressources. Ces aspects sont souvent très dynamiques et il est donc important de suivre l'évolution des facteurs d'une manière régulière. De même, il est important de comprendre les rôles historiques des acteurs différents et connaître les conflits passés et actuels, ainsi que leurs causes, pour permettre aux responsables de la coordination de l'aménagement à mieux négocier avec les groupes d'intérêt et éviter des conflits futurs. Le secteur halieutique, étant basé sur des ressources subissant une concurrence entre utilisateurs, est souvent marqué par des intérêts divers et même contradictoires de ces

² Ce chiffre semble, pourtant, élevé et sa validité est discutable.

utilisateurs et groupes d'intérêt. Si les plans d'aménagement ne sont pas généralement acceptés par les groupes d'intérêts ou ne prennent pas en compte la réalité sociale, politique et économique, ils risqueront d'avoir très peu de succès (voir aussi la section 8.1.2, (4), 2)).

(8) Les études socio-économiques du Projet et les méthodologies générales

Le domaine socio-économique est vaste et quand on parle d'une étude socio-économique elle pourrait couvrir beaucoup d'aspects – quantitatifs et qualitatifs – différents. En RIM, il y a un manque général d'informations organisées en cette matière et la collecte et l'analyse même des données de base peuvent souvent s'avérer difficile. Par conséquent, pour la réalisation du travail du volet socio-économique du Projet, un choix judicieux des thèmes précis à étudier s'est senti nécessaire. Les critères utilisés pour la sélection de ces thèmes sont notamment :

- Leur importance pour l'objectif du Projet global de formuler des recommandations pour un plan d'aménagement des ressources;
- Leur conformité avec les priorités et les autres activités du CNROP et du DEARH/MPM et de leurs partenaires au développement;
- Leur pérennité et importance au-delà de la période du Projet lui-même;
- Leur faisabilité dans le contexte du temps et moyens disponibles pour le volet socio-économique du Projet.

Les études du volet socio-économique finalement sélectionnées et réalisées – et leurs objectifs – sont résumés au Tableau 8.1.2.

Tableau 8.1.2 Les études socio-économiques et leurs objectifs.

<i>Etude</i>	<i>Résultats attendus et objectifs</i>
Description du système de commercialisation de la filière d'exportation et son rôle dans le financement du sous-secteur primaire.	Une meilleure compréhension du rôle des sociétés d'exportation dans la prise des décisions sur l'utilisation des ressources pour que la structure de pouvoir réelle de l'industrie puisse être considérée dans la formulation des recommandations des mesures d'aménagement.
Analyse de la structure de la main d'œuvre et l'importance de l'emploi créé par le secteur (à terre et en mer, emplois directs et indirects).	Une meilleure connaissance des emplois et des personnes qui seront concernées par les mesures d'aménagement à recommander.
Revue des mesures d'aménagement appliquées jusqu'à maintenant et examen de leurs avantages et inconvénients au plan socio-politique.	Une meilleure idée des caractéristiques des mesures d'aménagement appliquées jusqu'à maintenant et de leur impact et efficacité apparente permettant de prendre ces expériences en considération dans la formulation des recommandations des mesures d'aménagement pour l'avenir.

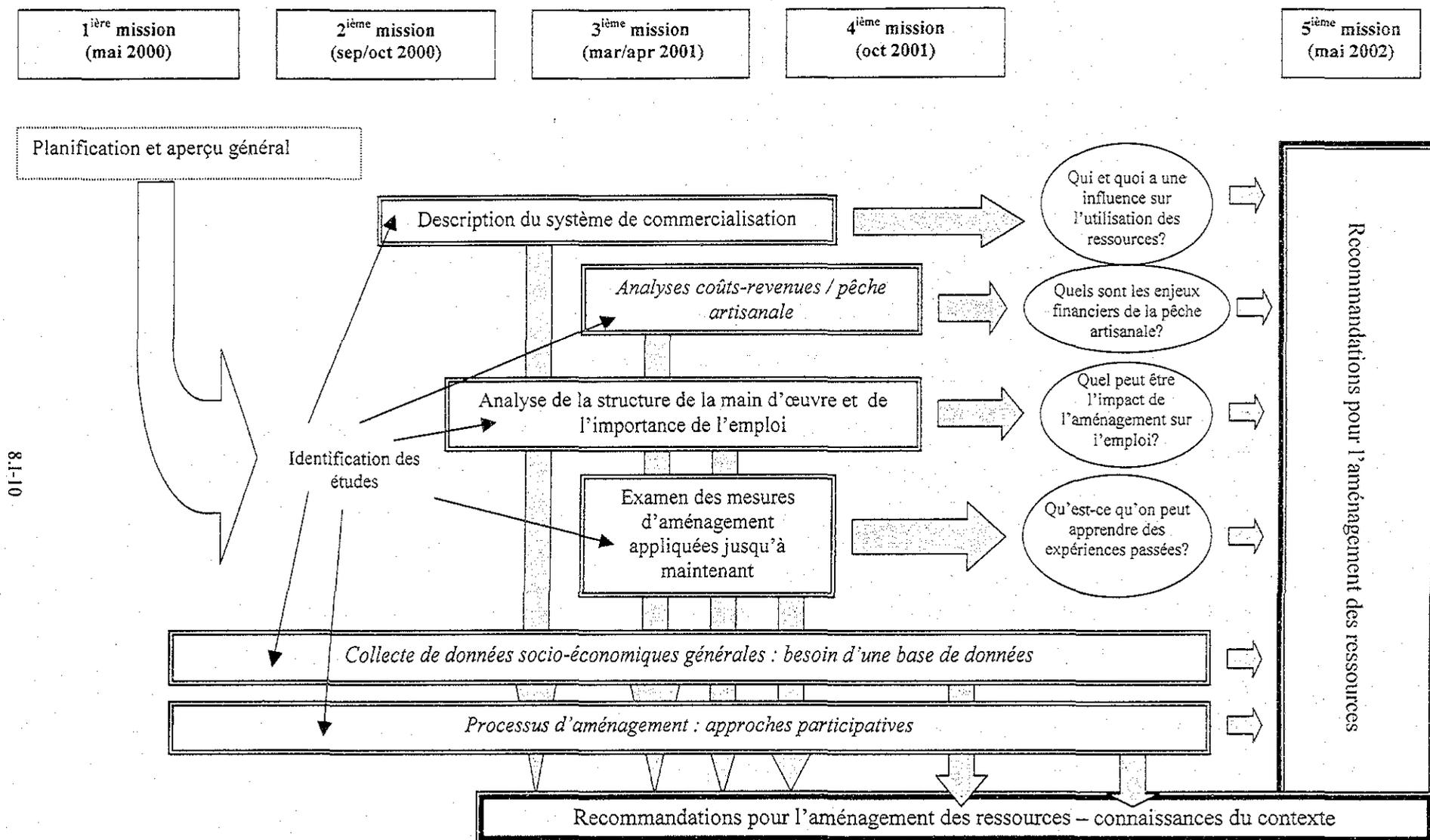
En plus de ces études principales, un travail a également été effectué sur d'autres thèmes, liés aux études sélectionnées, à savoir :

- Discussions sur le besoin d'une base de données socio-économiques permettant l'approvisionnement régulier des données pertinentes au processus de l'aménagement des ressources et des pêcheries ;

- Etablissement des comptes d'exploitation exploratoires de la pêche artisanale pour mieux comprendre sa structure financière et les conditions économiques sous lesquelles opère la filière ;
- Discussions sur l'importance de la gestion en partenariat et les approches participatives à l'efficacité de l'application des plans d'aménagement.

La Figure 8.1.4 montre la planification dans le temps des éléments du volet socio-économique et les liens entre ces études et le résultat attendu du Projet dans son ensemble, à savoir les recommandations pour le plan d'aménagement.

Le travail du volet socio-économique a été réalisé pendant les quatre missions de la consultante en RIM et s'est fait en collaboration avec son homologue et d'autres collègues du CNROP. La collecte des données et des informations s'est faite par des interviews et discussions avec des personnes ressource, par des entretiens semi-structurés avec divers acteurs du secteur, par l'observation sur le terrain et par l'administration des questionnaires. Les deux grandes villes, NDB et NKC, ont retenu plus d'attention que d'autres sites étant les centres les plus importants pour la pêche (couvrant environ 90% des activités de la pêche). Cependant, deux enquêtes couvrant l'ensemble du littoral ont aussi été réalisées. Les Annexes I et II donnent plus de détails sur l'itinéraire de l'équipe d'étude et les méthodologies utilisées.



8.I-10

Figure 8.I.4 Flow chart des éléments du volet socio-économique.

8.1.2 Resultats des etudes

(1) Le système de commercialisation

1) Précisions sur le contenu et l'objectif de l'étude

Le présent Projet s'est concentré sur l'étude pour l'aménagement des espèces démersales et la présentation ici sera donc focalisée sur l'examen de la commercialisation et des exportations des céphalopodes et des poissons à l'écaille démersaux. Ce choix d'orientation de l'étude est aussi justifié par le fait que ce sont ces deux groupes d'espèces qui sont – au moins en partie – débarqués en RIM. Les pélagiques et les crustacés sont généralement transbordés en raide de NDB ou débarqués directement à l'étranger par la pêche industrielle et n'agissent donc pas sur le système socio-économique local de la même manière³. Les sélaciens jouent un rôle important surtout pour les exportations des ailerons en Asie (et la chaire en Afrique) et sont avec les mulets les principales espèces de la pêcherie Imraguen. Il y aussi des réseaux de commercialisation sous-régionaux, en particulier pour les produits salés-séchés. Cependant, ces sujets ne sont traités que brièvement, les exportations vers l'Europe et le Japon à travers les sociétés d'exportation et les usines de conditionnement agréées étant le principal point d'intérêt.

L'objectif de l'étude a été de tester l'hypothèse selon laquelle il s'est développé une forte dépendance du secteur primaire – surtout des pêcheurs artisanaux – vis-à-vis des sociétés d'exportation, lesquelles à leur tour dépendraient des commerçants internationaux. Il s'est agi d'acquérir une meilleure compréhension du rôle des sociétés d'exportation et l'industrie en aval dans la prise des décisions sur l'utilisation des ressources et de déchiffrer la structure du pouvoir réel de l'industrie pour mieux envisager comment cibler les mesures d'aménagement des ressources à appliquer à l'avenir. Dans ce contexte, on s'est intéressé particulièrement à la pêche artisanale vu son importance socio-économique.

2) Les exportations et les marchés

Comme il est bien connu et comme on a aussi pu le constater dans l'introduction ci-dessus, les exportations de produits halieutiques représentent une partie importante des recettes budgétaires et en devises de la RIM. Il importe également de souligner que la pêche en RIM est essentiellement une pêche à l'exportation ; les marchés locaux sont limités et ne sont approvisionnés que par des produits de faible valeur ou peu salubres qui ne peuvent être vendus sur le marché d'exportation plus lucratif.

Comme le montre le Tableau 8.I.3, le groupe d'espèces le plus important en valeur dans les exportations est sans doute celui des céphalopodes dont le poulpe est l'espèce prédominante. On constate cependant une diminution de la part relative des céphalopodes ces derniers temps et une croissance des exportations des autres démersaux. En 2000, selon les statistiques de la douane, 26.500 tonnes de céphalopodes et 15.500 tonnes de démersaux (en poids du produit) ont été exportées (DEARH, 2001). Le poulpe reste donc le produit de loin le plus important.

Cette forte dépendance à un type d'exportations est encore accentuée quand on examine les pays destinataires des produits mauritaniens. La Figure 8.I.5 montre les exportations des céphalopodes de la SMCP au Japon et vers les pays de l'Union Européenne et on peut constater que le Japon représente un marché particulier même si son importance a eu tendance à diminuer pendant la période étudiée. Le

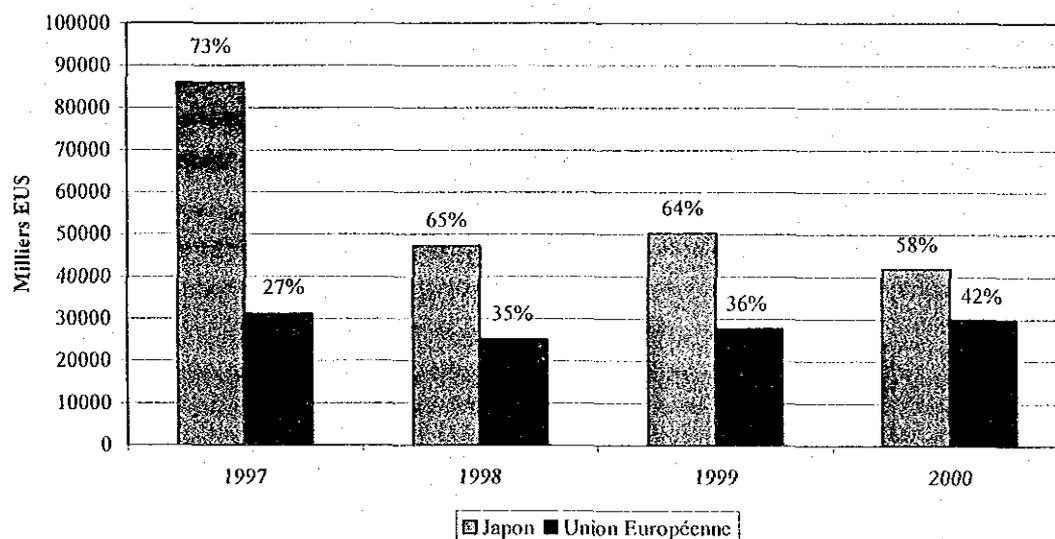
³ Il faut noter qu'il existe à NKC et à NDB une pêcherie pélagique artisanale qui approvisionne d'autres métiers en appât et, dans une certaine mesure, les marchés locaux.

nombre de clients sur chaque marché est également limité ; la SMCP a huit clients au Japon et, en Europe, les quatre clients les plus importants prennent plus de 60% de produits vendus (SMCP, 2000).

Tableau 8.I.3 Exportations par groupes d'espèces en million d'UM 1993-2000.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Céphalopodes	16,224	17,264	20,035	18,401	17,752	13,442	16,956	16,634
Démersaux	1,762	803	2,476	3,339	2,625	2,967	3,011	4,404
Crustacés	31	11	40	155	250	238	245	811
Pélagiques	8,024	6,574	9,456	12,079	6,453	8,163	10,416	11,108
Farines	1,202	453	858	1,410	809	922	1,056	1,080
Huiles	80	34	72	83	23	43	52	47
Salé-séché et conserves	321	557	1,013	980	860	1,032	872	1,358
TOTAL	27,644	25,696	33,950	36,447	28,772	26,807	32,372	35,442
% céphalopodes	59%	67%	59%	50%	62%	50%	52%	47%
% démersaux	6%	3%	7%	9%	9%	11%	9%	12%

Source : DEARH, 2001 (origine Douanes mauritaniennes ; les chiffres incluent les produits transbordés et les droits de pêche).



Source : SMCP, 2000.

Figure 8.I.5 Exportations des céphalopodes par marché en milliers EU\$ 1997-2000.

Si on élargit l'analyse aux sociétés d'exportation qui n'exportent pas par la SMCP, c'est-à-dire aux exportateurs du frais, des produits élaborés et d'autres produits non-congelés surtout à NKC, on trouve toujours un nombre limité des clients. Parmi les 43 sociétés agréées officiellement pour l'exportation et actuellement (octobre 2001) opérationnelles à NDB et à NKC, 30 ont été enquêtées sur le nombre de marchés et de clients et les résultats sont présentés au Tableau 8.I.4. On note que plus d'un tiers d'entre elles n'a qu'un seul client à l'étranger. Les sociétés d'exportation de poulpe travaillent le plus souvent avec un représentant local (généralement basé à Las Palmas) d'une entreprise japonaise qui engage des classificateurs étrangers. Parmi les sociétés visant Europe, il y a des sociétés mixtes avec

des partenaires européens. Les clients occasionnels sont le plus souvent des européens venant en RIM pour acheter directement sur place des quantités généralement assez modestes.

Tableau 8.I.4 Structure de commercialisation des sociétés d'exportation agréées.

<i>Catégorie selon structure des marchés</i>	<i>Nombre de sociétés/catégorie</i>
1 client fixe	1
1 client fixe au Japon + 1-3 clients fixes en Europe	2
1 client fixe au Japon + 1-3 clients fixes en Europe + clients occasionnels	2
1 client fixe au Japon + occasionnels	3
2-3 clients fixes au Japon + 2-3 clients en Europe	2
1 client fixe en Europe	10
2-3 clients fixes en Europe	5
1-3 clients fixes en Europe + clients occasionnels	4
10 clients en Europe + occasionnels	1
NOMBRE TOTAL DES SOCIÉTÉS RECENCRÉES	30

Source : Enquêtes 2001.

3) Les sociétés d'exportation et l'infrastructure à terre

Comme on l'a déjà constaté, il y a 43 sociétés d'exportation avec des usines de conditionnement agréées pour l'exportation vers l'UE et l'Asie qui sont actuellement (octobre 2001) opérationnelles ; 27 à NDB et 16 à NKC. De plus des sociétés agréées officiellement, il existe un nombre limité de petits exportateurs sous-traitant leur production chez ces sociétés visant les marchés européens et asiatiques. La composition des produits exportés des deux villes de NKC et NDB est différente ; NDB exporte surtout des produits congelés (le poulpe en particulier) tandis que le poisson frais (poissons à écailles nobles) est plus important à NKC. Le salé-séché, le salé-vert et le séché, exportés en Espagne, se fait seulement à NDB mais les produits des œufs de mulets et la poutargue sont produits surtout à NKC. Dans toutes les deux villes, il y a un nombre limité d'établissements qui font des produits élaborés (par exemple, poisson précuit pour la consommation) et les langoustes vivantes. Avec les exigences de contrôle de qualité accrues dans les pays importateurs, une certaine restructuration de la filière a eu lieu récemment. C'est surtout dans le créneau de produits frais et élaborés qu'on a constaté cette restructuration et la sous-filière qui est constituée aujourd'hui de quatre ou cinq sociétés à NKC, très professionnelles avec des liens étroits avec les acheteurs européens, remplacent la cinquantaine de sociétés présentes il y a cinq ans.

La majeure partie des usines dispose de ses propres capacités de congélation ; parmi les 38 usines enquêtées, 28 ont déclaré avoir des tunnels ou des armoires de congélation. Se basant sur ces mêmes enquêtes, on estime qu'il y a une capacité de congélation journalière de 550-600 tonnes totale en RIM au sein des usines actuellement opérationnelles (environ 400 tonnes à NDB et 150-200 tonnes à NKC)⁴. Si on multiplie ce chiffre avec 350 jours, on arrivera à une capacité annuelle d'environ 200.000 tonnes, donc de loin excédant la production et les exportations nationales actuelles de poisson. Les autres installations existantes sont – selon la production de l'usine en question – des salles de filetage, des

⁴ Les capacités de congélation journalières ont été calculées en convertant les capacités déclarées par les usines, exprimées en tonnes par un nombre d'heures défini, en capacités par 12 heures. Les usines non opérationnelles ont été exclues.

chambres de stockage, des bassins de salage et des claies de séchage.

Le Tableau 8.1.5 montre le nombre de sociétés d'exportation dans chaque ville selon les principaux types de produits.

Tableau 8.1.5 Nombre de sociétés d'exportation agréées par type de production.

<i>Produits</i>	<i>Nombre de sociétés à NKC</i>	<i>Nombre de sociétés à NDB</i>	<i>Nombre total de sociétés</i>
Produits élaborés / langoustes vivantes / poutargue / mixtes	7	3	10
Congelés / filets / frais	10	4	14
Congelés / filets	0	11	11
Congelés / stockage	0	4	4
Salé-séché	0	5	5
<i>TOTAL</i>	<i>17</i>	<i>27</i>	<i>43</i>

4) Les approvisionnement auprès des producteurs

Pour l'approvisionnement en poisson, on peut distinguer deux types de sociétés : celles qui sont propriétaires et en même temps arment leurs propres bateaux de pêche industriels et celles qui travaillent principalement avec la pêche artisanale. Le Tableau 8.1.6 montre le nombre de sociétés d'exportation par type d'approvisionnement. Parmi les sociétés, il existe aussi quelques usines qui sous-traitent pour d'autres exportateurs et qui n'ont donc pas de fournisseurs ou de clients propres.

Tableau 8.1.6 Nombre de sociétés d'exportation agréées par type d'approvisionnement.

<i>Source d'approvisionnement</i>	<i>Nombre de sociétés à NKC</i>	<i>Nombre de sociétés à NDB</i>	<i>Nombre total de sociétés</i>
Pêche artisanale	16	12	28
Pêche industrielle	4	0	4
Pêche artisanale et industrielle	4	3	7
Stockage / sous-traitance	3	1	4
<i>TOTAL</i>	<i>27</i>	<i>16</i>	<i>43</i>

Les sociétés basant leurs activités sur la pêche artisanale cherchent à restreindre la liberté commerciale des pêcheurs. Il existe, à tous les niveaux de la chaîne de distribution, des relations contractuelles de divers caractères, principalement conçues pour assurer l'exclusivité de l'accès aux produits des pêcheurs par le préfinancement des activités et par la création d'une situation de dépendance obligeant le pêcheur à rester fidèle à la société. Ce phénomène a commencé surtout avec le boom de la pêche aux poulpes au début des années 1990. Aujourd'hui cette coutume s'étend de plus en plus aussi aux pêcheries artisanales des espèces nobles. Pour les pêcheurs, les crédits offerts par l'industrie en aval sont souvent le seul moyen de financement. Outre les prêts de montants relativement modestes, par exemple pour couvrir les frais opérationnels des marées ou pour l'achat de petits matériels, il y a des sociétés qui assurent des préfinancements significatifs aux pêcheurs pour l'achat des véhicules de transport, et qui restent maintenant endettés et dans une situation de dépendance vis-à-vis de ces sociétés créancières. Il apparaît qu'il n'y a

aujourd'hui que très peu de pêcheurs qui n'ont pas de cette sorte de lien financier avec leurs acheteurs.

En interrogeant directement les pêcheurs sur cette question, il y a toutefois un nombre important de pêcheurs qui déclarent qu'ils sont indépendants et ne reçoivent aucun financement (voir Tableau 8.I.7). Cependant, on estime que la fiabilité de ces informations est discutable. Parmi ces pêcheurs se disant indépendants, la plupart a un client fixe auquel il vend toujours sa production ce qui pourrait indiquer l'existence d'un mécanisme de fidélisation plus étroite non admise basée sur des avantages mutuels non déclarés (Tableau 8.I.8).

Tableau 8.I.7 Nombre de pêcheurs qui reçoivent un financement de leur client par métier.

Métier	Nombre de pêcheurs qui reçoivent des financements	Nombre de pêcheurs qui ne reçoivent pas de financements
Filet maillant/dormant	3	5
Lignes et palangres	8	1
Mulet	2	1
Poulpe	15	15
Seiche	1	1
Filet à sole	14	9
TOTAL	43	32
Nombre de pêcheurs/métiers recensés: 75		

NB : Le terme « financement » regroupe toutes les formes du financement de la part du client du pêcheur ; avances sur la production, crédits pour l'achat d'embarcations, des engins de pêches ou pour les frais de marée, etc.

Tableau 8.I.8 Nombre de clients par pêcheur selon métiers.

Métier	Catégorie : nombre de clients	Nombre de pêcheurs/catégorie
Filet maillant/dormant	UN	2
Filet maillant/dormant	PEU	1
Filet maillant/dormant	BEAUCOUP	4
Lignes et palangres	UN	9
Mulet	UN	2
Mulet	PEU	1
Poulpe	UN	24
Poulpe	PEU	6
Seiche	UN	2
Filet à sole	UN	17
Filet à sole	PEU	2
Filet à sole	BEAUCOUP	1
Tous métiers confondus	UN	56
Tous métiers confondus	PEU	10
Tous métiers confondus	BEAUCOUP	5
Nombre de pêcheurs/métiers recensés: 71		

NB : PEU = 2-4 clients.

A la fin de 1999, le Gouvernement mauritanien a signé un accord avec le Sénégal pour la régularisation des entrées des pêcheurs sénégalais dans les eaux mauritaniennes. Ainsi, les sociétés et les mareyeurs peuvent contracter des affrètements avec des pêcheurs de St. Louis. Selon la DSPCM, il y avait plus de 800 pirogues sénégalaises affrétées en 2000 (Dia Abou/DSPCM comm. pers.), contractées directement par les sociétés d'exportation ou à travers des mareyeurs ou par d'autres arrangements de gestion.

Ces contrats d'affrètement semblent se faire d'une manière très organisée et commerciale. Dans la plupart des cas, les pêcheurs étrangers sont organisés en campements – au sud et au nord de NKC – gérés par une société ou souvent par un mareyeur pour minimiser les risques de la société. Dans ces campements, la partie mauritanienne se charge de tout approvisionnement en matériels pour l'activité – sauf normalement la pirogue. Les termes du contrat stipulent la valeur de ces prestations et le pêcheur remboursera les préfinancements après la vente du produit selon les espèces demandées et les prix convenus lors de la signature du contrat. Les prix aux campements sont généralement jusqu'à plusieurs fois plus bas qu'au MPN. Pourtant on note que les prix au MPN et au port de NDB sont le plus souvent issus des accords et négociations conclus plutôt que formés par un marché libre et soumis à la concurrence ouverte et égale. Il n'existe pas de système de crié en RIM comme on le trouve dans beaucoup d'autres pays.

Le système de campements des pêcheurs sénégalais semble être très populaire chez certaines sociétés d'exportation. Même si on note que les coûts d'investissement sont relativement élevés pour l'établissement d'un campement – par rapport à travailler avec des préfinancements des pêcheurs mauritaniens indépendants ou à travers un mareyeur – les avantages que donne la performance des pêcheurs, estimée supérieure chez les Sénégalais, et le contrôle de la production ainsi que des coûts d'achat, priment sur les considérations d'investissement. Cependant, il y a également des sociétés qui ont essayé le système de campements et l'ont trouvé trop difficile à gérer. Malgré les liens contractuels, il y a toujours des pêcheurs qui arrivent à contourner leurs engagements quand des opportunités plus lucratives pour la vente de leur production se présentent. Ce ne sont donc pas tous les exportateurs qui optent pour des campements. Il existe toujours un nombre important de mareyeurs intermédiaires et grossistes ; *la plupart des sociétés semblent utiliser une combinaison de différents arrangements.*

5) Résumé des structures de commercialisation régionales

En résumé, on constate que la situation reste assez complexe comme le montre la Figure 8.I.6 illustrant les acteurs et leurs relations de la filière de commercialisation à NDB⁵. Cette structure de la filière varie – comme les métiers listés dans le Tableau 8.I.1 – d'une zone à une autre :

- *NDB* est le centre de la pêche industrielle et la ville a les seuls ports de pêche du pays où les bateaux industriels sont autorisés à débarquer. A partir d'ici, ce sont surtout les produits congelés qui sont exportés. Vu les contraintes de transport – il n'y a de fret aérien régulier qu'à partir de NKC – les volumes exportés des produits frais correspondent à moins de la moitié des quantités exportées à partir de NKC. En outre, il y a un créneau de marché de ventes du poisson salé ou séché à Las Palmas. Les exportations du salé-séché pour la sous-région passent en général par NKC.

⁵ Pour plus d'explications sur les différents sous-groupements professionnels du mareyage, voir la section 8.I.2,(2),3), e).

- La zone *Imraguen au PNBA* est un cas très particulier vu son isolement géographique et l'existence du Parc National – créé en 1976 – qui en même temps protège et limite les activités des pêcheurs. Il y a environ 1,100 habitants repartis sur huit villages (PNBA, 1999). Malgré ce nombre relativement limité, il y a une diversité étonnante entre les différents sites en ce qui concerne la structure sociale et l'organisation des activités. En résumé, on constate que les modes de travail traditionnels des Imraguen ont drastiquement changé ces derniers temps et que la pêche et la transformation des muets n'existent plus de la même manière. La globalisation du commerce international s'est faite sentir aussi au PNBA et la pêche est désormais beaucoup plus orientée vers l'exportation, des sélaciens (y compris des ailerons de requins), des produits de muet ainsi que des espèces nobles en état frais. Ceci a entraîné un endettement considérable dans plusieurs cas et une dépendance aux exportateurs en matière financière. Récemment, des groupements pré-coopératifs – quelques-uns déjà convertis en coopératives – ont été établis avec l'intention de créer un pouvoir alternatif des mareyeurs et sociétés d'exportation pour la commercialisation et l'approvisionnement en matériel de pêche. Ces institutions sont toujours très jeunes et ont aussi subi des difficultés diverses, en partie dues à la perception du rôle d'une coopérative et aux structures sociales, mais restent certainement un potentiel important pour l'amélioration du pouvoir commercial des pêcheurs Imraguen du Parc.
- Les Imraguen de la zone *au sud du Cap Timris jusqu'à NKC* sont sous une influence même plus importante des sociétés d'exportation que les pêcheurs du Parc. La zone abrite plusieurs campements saisonniers, surtout pour la pêche du poulpe, en plus des villages permanents auxquels s'ajoutent des pêcheurs migrants, du sud et du Sénégal, selon la saison de pêche. On note en particulier la présence de quelques sociétés principales et un nombre limité de mareyeurs – parfois locaux – à chaque village. Comme au Parc, la mise en place des coopératives a été adoptée comme une stratégie par les partenaires au développement pour recréer une indépendance vis-à-vis des grandes sociétés mais il apparaît, qu'il est très difficile d'appliquer cette démarche à cause des liens de dépendance avec les commerçants basés à NKC.
- L'organisation du secteur à NKC ressemble en quelque sorte à celle de NDB. On note, cependant, une plus forte présence des sociétés exportant des produits frais et élaborés. Celles-ci donnent l'impression d'être très performantes et, comme constaté ci-dessus, la sous-filière a subi une restructuration et paraît maintenant travailler étroitement avec des partenaires étrangers.
- L'activité de la commercialisation de la pêche est concentrée au MPN, situé sur la plage ou débarque traditionnellement la pêche artisanale. La pêche industrielle n'est pas admise à débarquer à NKC mais il apparaît néanmoins qu'un nombre de glaciers et congélateurs – appartenant aux sociétés d'exportation – opèrent à partir de la capitale.
- Le littoral entre N'Diogo et NKC est caractérisé par des campements de pêcheurs, le plus souvent de nationalité sénégalaise, gérés par des mareyeurs intermédiaires ou directement par les représentants des sociétés d'exportation. La plupart de ces campements sont saisonniers mais aux PK 28 et PK 65 les sites sont devenus permanents où viennent s'installer des pêcheurs migrants selon les saisons. Dans ces sites, on note également la présence des transformateurs de produits (sélaciens et le mollusque *cymbium*) pour l'exportation sous-régionale.

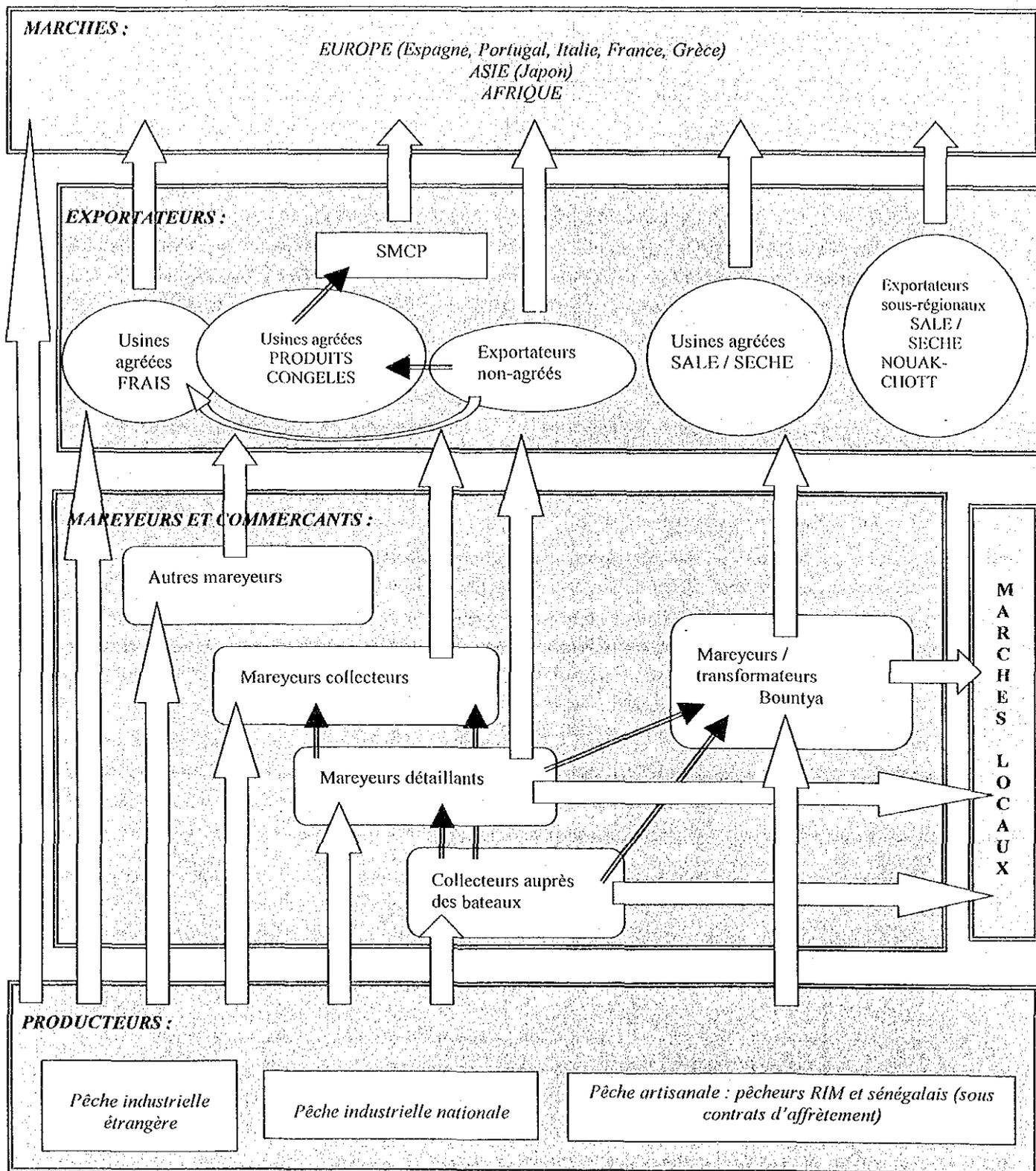


Figure 8.I.6 Acteurs de la filière de commercialisation à NDB.

- Même si une grande partie des pêcheurs mauritaniens sont d'origine de N'Diago, il n'y a pas de pêche basée à ce village à présent. L'exportation des produits du village est difficile avec un manque d'infrastructure routière et l'interdiction de débarquer ou de vendre à St. Louis, ville sénégalaise importante facilement accessible par voie maritime (ou fluviale) et terrestre, ce qui explique en partie la préférence des pêcheurs à migrer au nord et à NKC.

6) Structure de la commercialisation – conclusions

En conclusion, on constate que l'hypothèse sur l'intégration verticale semble être confirmée ; le secteur est en grande partie piloté par les sociétés d'exportation et leurs clients à l'étranger et la filière de production dépend des ces acteurs en aval. Les principaux résultats soutenant cette conclusion sont les suivants :

- Les sociétés d'exportation ont généralement des liens très étroits avec les importateurs à l'étranger et les produits sont destinés aux acheteurs bien déterminés qui sont donc susceptibles d'avoir une influence importante sur la production.
- La majeure partie de moyens de production – industriels et artisanaux – est directement ou indirectement financée par les sociétés d'exportation lesquelles sont souvent associées à des partenaires étrangers même si on ne l'avoue pas toujours.
- La formation locale des prix ne se fait pas d'une manière transparente mais dépend des relations entre les pêcheurs et les acheteurs – les sociétés d'exportation – qui sont en même temps les créanciers et financiers des opérations des pêches. Comme les pêcheurs se trouvent le plus souvent d'une situation de dépendance vis-à-vis de ces créanciers, leur pouvoir de négociation est considérablement affaibli.

De plus, on note que la production exportée de la RIM n'apporte, dans son ensemble, qu'une valeur ajoutée faible. Le manque de valorisation est, bien entendu, particulièrement notable pour la partie de la pêche industrielle qui ne débarque pas en RIM.

(2) Les emplois du secteur et la structure de la main d'œuvre

1) Contexte et objectif de l'étude

Le secteur des pêches est souvent cité comme très important pour la création de l'emploi mais les chiffres réels du nombre des personnes qui y sont dépendantes économiquement ne sont pas bien connus. On connaît également très peu sur la structure et les caractéristiques de la main d'œuvre du secteur, notamment en ce qui concerne le niveau de précarité des emplois, le potentiel de reconversion des employés – dans le secteur même ou vers d'autres activités économiques – ou sa mobilité actuelle. Dans le contexte d'une situation incertaine en ce qui concerne l'état des ressources, il est important pour les responsables de l'aménagement de ces ressources de mieux connaître les emplois et les personnes impliquées dans le secteur qui seront affectées par les mesures d'aménagement appliquées.

L'objectif de l'étude a donc été d'acquérir une meilleure connaissance de l'emploi et des employés du secteur. Le travail a constitué une actualisation et un approfondissement des deux enquêtes réalisées par le LASE en 1998 et 1999 sur l'emploi direct dans le secteur des pêches (Dia et Thiam, 1998, et Dia *et al.*, 1999). On estime que les résultats de l'étude serviront également à améliorer les méthodologies pour le suivi et la collecte continue de données sur l'emploi de la filière des pêches, une activité que doit poursuivre le CNROP.

2) Les emplois du secteur

Pour l'organisation du travail et de l'analyse de l'étude sur l'emploi, comme pour les métiers de pêche (le Tableau 8.1.1) et la commercialisation (la section 8.1.2, (1), 5)), cinq zones géographiques ont été identifiées. Les enquêtes de l'étude ont été menées essentiellement à NDB et NKC alors que les estimations des emplois dans les autres zones ont plutôt été basées sur des informations déjà existantes. Les estimations globales des personnes employées dans le secteur des pêches en Mauritanie par principaux métiers sont présentées au Tableau 8.1.9.

Tableau 8.1.9 Les emplois approximatifs dans le secteur des pêches mauritanien - par zones et par principaux métiers.

	<i>NDB</i>	<i>PNBA</i>	<i>SUD DU CAP TIMRIS</i>	<i>NKC</i>	<i>SUD</i>	<i>PECH-EURS MIG-RANTS</i>	<i>TOTAL</i>
Equipage et administrateurs PI	3.600	-	-	-	-	-	3.600
Sociétés d'exportation et usines de conditionnement	1.200	-	-	1.400	-	-	2.600
Pêcheurs PA	3.900	400	300	3.300	200	4.000	12.100
Transformateurs et mareyeurs	4.300	60	190	2.040	90	-	6.680
Autres PI et PA	2.400	10	10	930	10	-	3.360
TOTAL PECHE	15.400	470	500	7.670	270	4.000	2.340
EMPLOIS INDIRECTS	400	130	100	430	-	-	1.060
GRAND TOTAL	15.800	600	600	8.100	300	4.000	29.400

NB. PI = Pêche industrielle ; PA = Pêche artisanale ; Pêcheurs = armateurs, capitaines et marins.

La catégorie « Autres PI et PA » englobe les métiers liés à la production et la fourniture des engins de pêches et d'autres intrants du secteur, les transports de ces intrants et des produits de pêches, et aux réparations et d'autres services pour la pêche artisanale et industrielle. Les emplois indirects se réfèrent à l'emploi créé par les boutiques, restaurants et buvettes, taxis et communications téléphoniques etc., se trouvant dans les sites et ports de pêche et servant les personnes employées directement dans le secteur. En comptant aussi ces derniers, on constate que le secteur des pêches emploie entre 29.000 et 30.000 personnes dont presque la moitié sont des emplois à terre. En estimant le taux de dépendance à 1,8, on peut conclure que plus que 80.000 personnes dépendent directement ou indirectement du secteur des pêches pour leur subsistance⁶.

Les estimations plus détaillées par métiers pour NDB et NKC sont présentées en Annexe III.

⁶ Le taux de dépendance a été calculé en divisant le nombre de personnes à charge par le nombre de personnes présumées économiquement actives. Les enfants de moins de 10 ans, les personnes définies comme âgées et 75% de femmes adultes (non âgées) ont été classés comme personnes à charge.
Source : enquêtes 2001 et ONS, 2001.

3) La structure de la main d'œuvre

a) L'enquête

L'enquête sur la structure de la main d'œuvre a été réalisée par l'administration d'un questionnaire pour collecter les informations pertinentes auprès des employés du secteur. Les questions ainsi posées se sont référées, entre autres, au niveau d'instruction, aux expériences professionnelles et au lieu de naissance (voir Annexe II). Au total, 508 personnes ont été interviewées. La répartition de ces personnes par principaux groupements de métiers et par lieu (zone géographique) est présentée au Tableau 8.I.10. 9% des personnes interviewées sont des femmes. On les trouve surtout dans la filière de transformation et au bas de l'échelle du mareyage et dans les emplois indirects comme restauratrices ou vendeuses de « bissap ».

Comme le montre le Tableau 8.I.10, certains métiers sont mieux représentés dans cette population d'échantillon du fait qu'on a choisi de concentrer les efforts d'enquêtes sur un nombre limité des métiers générateurs plus d'emplois surtout directs dans les grandes villes, à savoir les mareyeurs à NKC et les pêcheurs/capitaines à NDB. Ces deux groupes professionnels font donc l'objet de l'analyse ci-après.

Tableau 8.I.10 Nombre de personnes recensées par principaux types de métiers et par zone.

<i>Secteur (groupement métier)</i>	<i>Zone</i>	<i>Nombre recensé</i>
Pêche artisanale (armateurs et pêcheurs)	Nouadhibou	145
Pêche artisanale (armateurs et pêcheurs)	Nouakchott	10
Pêche artisanale (armateurs et pêcheurs)	Sud de Nouakchott	10
Pêche artisanale (armateurs et pêcheurs)	Sud du Cap Timris	9
Pêche artisanale (armateurs et pêcheurs)	Parc National du Banc d'Arguin	7
Pêche industrielle (équipage et administrateurs)	Nouadhibou	7
Transformation et mareyage	Nouakchott	99
Transformation et mareyage	Nouadhibou	53
Transformation et mareyage	Sud du Cap Timris	21
Transformation et mareyage	Sud de Nouakchott	9
Transformation et mareyage	Parc National du Banc d'Arguin	2
Transports de pêche (poissons ou autre)	Nouadhibou	20
Transports de pêche (poissons ou autre)	Parc National du Banc d'Arguin	1
Transports de pêche (poissons ou autre)	Sud du Cap Timris	1
Sociétés d'exportation	Nouadhibou	19
Sociétés d'exportation	Nouakchott	9
Commerce en intrants pour le secteur des pêches	Nouadhibou	19
Services de pêche (mécaniciens, charpentiers etc.)	Nouadhibou	18
Industries de pêche (constructeur d'embarcations)	Nouakchott	1
Autres métiers dans le secteur des pêches (dockers, gardiens etc.)	Nouadhibou	4
Commerce, restauration et hôtellerie	Nouadhibou	36
Commerce, restauration et hôtellerie	Nouakchott	5
Commerce, restauration et hôtellerie	Sud du Cap Timris	1
Transport et télécommunications	Nouadhibou	2
TOTAL		508

b) Pêcheurs/capitaines à NDB

Lors de l'enquête, les pêcheurs artisanaux ont été classés en trois catégories : les armateurs propriétaires des embarcations mais qui ne pêchent pas eux-mêmes, les capitaines – propriétaires des embarcations ou employés par les armateurs – et les marins pêcheurs. Dans l'analyse ici, on s'intéresse particulièrement aux capitaines. 100 personnes ont été interviewées dans cette catégorie dont 78 à NDB. 29% entre eux sont des propriétaires d'embarcations, c'est-à-dire qu'ils pêchent en qualité de capitaines sur leur propre pirogue. Les autres 71% sont employés comme capitaines par des armateurs et propriétaires d'embarcations. Les données de base sur ce groupe sont résumées au Tableau 8.1.11.

Tableau 8.1.11 Les pêcheurs/capitaines à NDB.

Estimation nombre total de capitaines à NDB	Nombre recensé	Taux de sondage	Age moyen	Répartition des nationalités/ethnies				
				Mauritaniens			Sénégalais	Autres étrangers
				Maure	Wolof	Poular		
600	78	13%	34 ans	51%	22%	9%	15%	3%

On constate que 82% des capitaines sont de nationalité mauritanienne et que la majorité sont des Maures tandis que les Wolofs représentent 22% et les Poular 9%. Les Sénégalais sont à hauteur de 15%. Seuls 12% des pêcheurs sont originaires de NDB ; environ la moitié vient des régions au sud (Trarza, Brakna, Gorgol et Assaba - voir Figure 8.1.7). Ce sont surtout les Wolofs et Poular qui viennent de ces régions. Il apparaît que généralement dans la pêche à NDB, peu de personnes sont de l'origine de la ville elle-même ; sur toute la population d'échantillon (tous les métiers), seuls 9% des interlocuteurs ont déclaré NDB comme lieu de naissance.

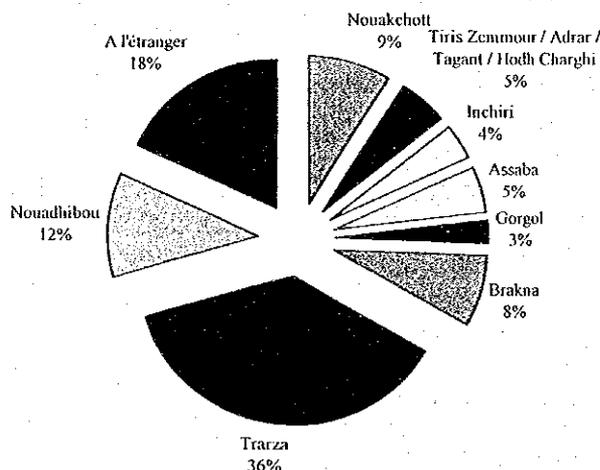


Figure 8.1.7 Lieux de naissance - pêcheurs/capitaines à NDB.

Ce sont aussi les Poular et les Wolofs parmi les pêcheurs mauritaniens qui connaissent mieux les différentes techniques de pêche. Parmi les 9 différents engins identifiés par le questionnaire, un pêcheur/capitaine Poular connaît, en moyenne, en utiliser 6 et un Wolof entre 5 et 6. Ces engins incluent les divers filets dormants/maillants, les lignes et les palangres, et les pots à poulpe. La moyenne pour les pêcheurs étrangers est même plus élevée – ils connaissent chacun environ 7 techniques de pêche différentes

– alors que la moyenne pour les Mauritaniens maures est considérablement plus basse : 4 techniques parmi lesquelles les divers filets et surtout les pots à poulpe sont les engins les plus utilisés (voir Figure 8.I.8).

Beaucoup de pêcheurs mauritaniens actuels, n'étant pas de pêcheurs par tradition, ont commencé la pêche pendant le boom de la pêcherie céphalopodière au début des années 1990. Les pots à poulpe, étant une technique de pêche assez facile à maîtriser, a fait qu'une grande partie de ces pêcheurs débutants, ne connaissant initialement aucune autre technique, s'est orientée vers ce métier. Maintenant, il apparaît qu'il y a de plus en plus parmi ces pêcheurs qui utilisent aussi d'autres engins, notamment les filets à sole, surtout pendant l'arrêt de la pêche céphalopodière. Cependant, plusieurs parmi eux prennent toujours des vacances pendant les deux mois du "repos biologique" et rentrent chez leurs familles dans d'autres régions du pays. Parfois ils s'engagent dans d'autres activités pendant cette période de pause mais généralement dans un contexte familial.

En analysant la formation et les expériences précédentes qu'ont les capitaines, on constate que les pêcheurs étrangers ont toujours travaillé comme pêcheurs artisanaux – aucun entre eux n'a indiqué d'autres occupations outre que la pêche artisanale. Les Wolofs mauritaniens apparaissent aussi être des pêcheurs « purs » tandis que parmi les Maures et les Poular presque 40% ont pratiqué d'autres types de métiers avant de devenir pêcheurs artisanaux. Ces personnes ont surtout fait d'autres métiers dans le secteur des pêches, par exemple comme matelots dans la pêche industrielle ou dans le mareyage (37%), ou du commerce sans rapport avec la pêche (47%). Ils sont maintenant, dans la plus part des cas, employés plutôt que d'être propriétaires de leurs propres embarcations.

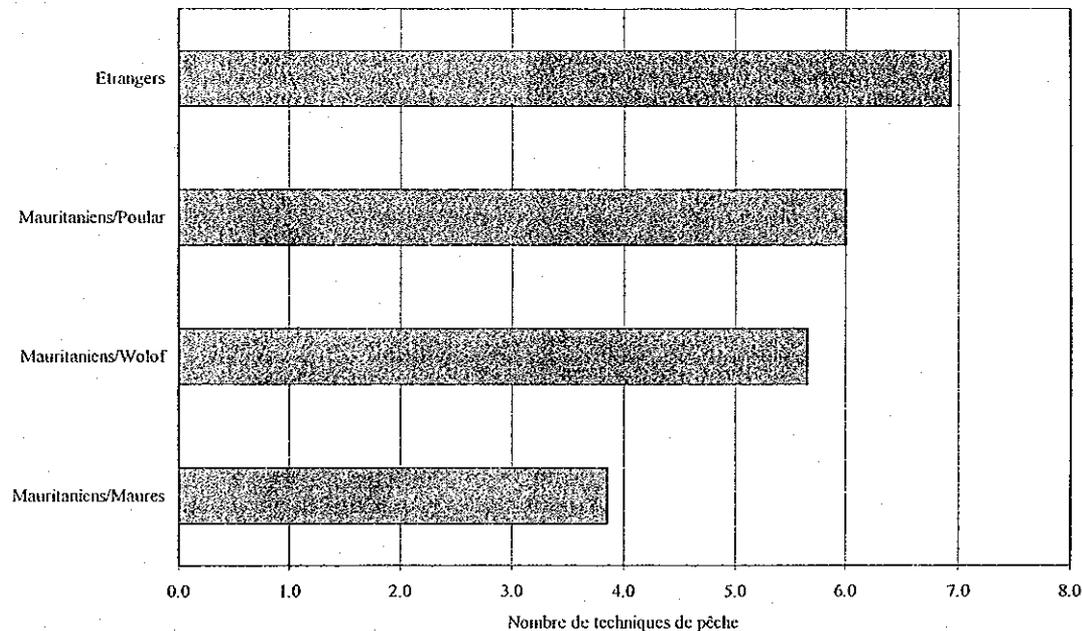


Figure 8.I.8 Niveau d'instruction - pêcheurs/capitaines à NDB.

En ce qui concerne la scolarisation, la majeure partie des pêcheurs/capitaines ont fait soit l'école coranique soit l'école primaire (voir Figure 8.I.9). Les données sur les Maures et les Wolofs montrent des niveaux d'instruction généralement quelque peu plus élevés que pour les étrangers et les Poular mais les différences entre les différents groupes de pêcheurs ne sont pas significatives.

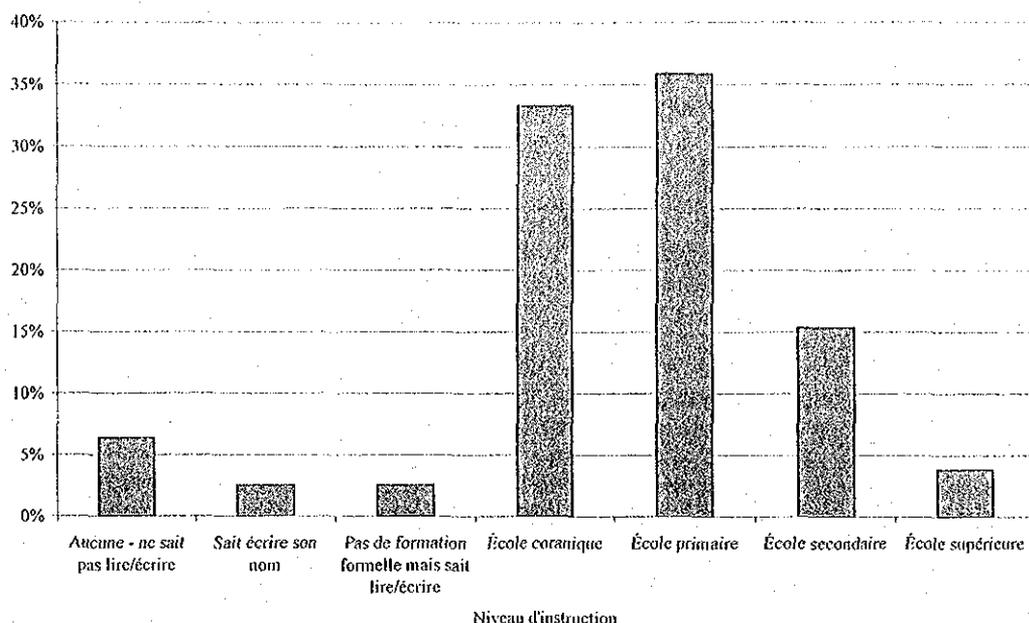


Figure 8.I.9 Connaissances en techniques de pêche - pêcheurs/capitaines à NDB.

c) Les mareyeurs à NKC

Le mareyage, malgré son importance, reste une sous-filière mal organisée avec beaucoup de sous-groupements professionnels différents et caractérisée par une importante mobilité d'une grande partie des opérateurs pas toujours fidèles à la profession. Souvent ils pratiquent également d'autres métiers selon des stratégies opportunistes ou par nécessité. Cependant, lors de l'enquête au mois d'avril 2001, il semblait que cette situation était en train de changer. Au MPN et au EPBR, il y avait une association dénommée AMM qui venait de s'installer. Il semble que cette association ne fonctionne plus (voir 8.1.2, (3), 4)) mais il a été intéressant d'apprendre que, pour les inscriptions aux listes des adhérents, l'AMM a utilisé une typologie des mareyeurs consistant à les regrouper en cinq classes homogènes selon le profil d'activité exercée par l'adhérent, comme suit :

- Les mareyeurs financiers : gèrent et financent des embarcations et pêcheurs;
- Les mareyeurs importateurs : transportent le produit au marché à partir des campements et d'autres sites. A NDB, la catégorie inclut également les commerçants qui collectent du poisson auprès des bateaux industriels.
- Les mareyeurs réfrigérants : disposent d'équipement pour le stockage et la congélation, souvent sous forme des congélateurs ayant des capacités de quelques centaines de kilo. La catégorie inclut les mareyeurs opérant dans les poissonneries.
- Les mareyeurs collecteurs : collectent du produit frais au profit d'un mareyeur financier ou un client étranger.
- Les mareyeurs détaillants : se spécialisent sur la vente aux détaillants qui revendent ensuite le produit aux consommateurs au niveau des marchés locaux.

En plus de ces différentes catégorisations des mareyeurs, on peut identifier, à NKC surtout, des mareyeurs expéditionnaires et des mareyeurs des produits transformés. Ceux-ci exportent du poisson frais et

transformé, respectivement, vers des marchés à l'intérieur du pays et vers les pays limitrophes et sont en grande partie représentés par des étrangers. Il y a également des mareyeurs acheteurs qui sont directement employés par les sociétés d'exportation pour la gestion des embarcations et la collecte du produit.

Les catégories ainsi identifiées semblent refléter d'une manière fonctionnelle les différents profils du mareyage. Toutefois, lors du travail de l'étude, il s'est avéré difficile de faire une classification exacte des acteurs individuels. Par conséquent, dans la présentation qui suit, tous les opérateurs dans le mareyage en gros (les catégories mareyeurs financiers, importateurs, réfrigérants, collecteurs, expéditionnaires et des produits transformés cités ci-dessus) ont été regroupés et sont ici nommés *mareyeurs*. Il importe, cependant, de souligner qu'il s'agit d'un groupe d'acteurs qui n'est pas aussi homogène que son appellation peut laisser supposer. Il faut aussi mentionner que la plupart des interlocuteurs pour l'enquête ont été des opérateurs indépendants (96%), plutôt que les employés de ceux-ci (4%). Quelques indicateurs concernant ces mareyeurs sont présentés au Tableau 8.I.12.

Tableau 8.I.12 Les mareyeurs à NKC.

Estimation nombre total mareyeurs à NKC	Nombre recensé	Taux de sondage	Age moyen	Répartition des nationalités/ethnies			
				Mauritaniens			Sénégalais
				Maures (et Imraguen)	Wolof	Poular	
550	83	15%	39 ans	88%	2%	6%	4%

En comparaison des pêcheurs/capitaines à NDB, il y a très peu d'étrangers dans le mareyage à NKC. On note que la profession est dominée par les Maures. Comme pour les pêcheurs/capitaines à NDB, on constate que relativement peu de mareyeurs opèrent dans leur ville natale ; seuls 13% des interlocuteurs ont NKC comme lieu de naissance. Plus des deux tiers viennent des régions du sud, 43% de Trarza, et 24% des autres trois régions Brakna, Gorgol et Assaba (Figure 8.I.10).

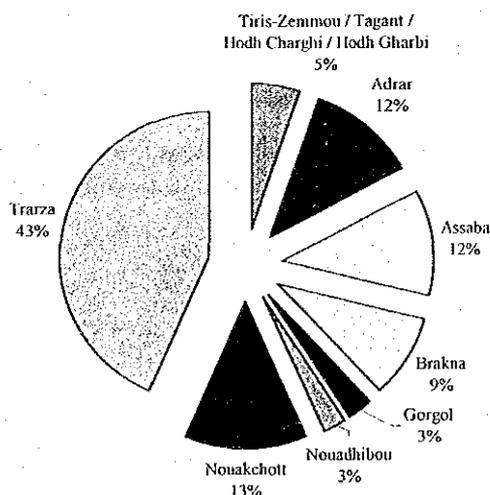


Figure 8.I.10 Lieux de naissance – mareyeurs à NKC.

Les mareyeurs sont en moyenne mieux scolarisés que les pêcheurs ; 31% ont fait l'école secondaire. La mobilité professionnelle est aussi plus importante ; 80% des mareyeurs ont fait d'autres métiers avant d'avoir commencé dans le commerce du poisson. Pourtant, une grande partie d'entre eux viennent d'autres secteurs du commerce. En plus, 25% des mareyeurs interviewés ont déclaré qu'ils exercent toujours un second métier mais le plus souvent lié au secteur des pêches, par exemple comme armateur ou comme représentant/classificateur pour une société d'exportation.

4) Les emplois – conclusions

L'analyse ci-dessus s'est concentrée sur deux groupes de métiers, à savoir les pêcheurs/capitaines à NDB et les mareyeurs grossistes à NKC. Même si ces deux groupes professionnels sont parmi les plus importants dans le secteur des pêches, il faut reconnaître que la population d'échantillon des enquêtes ne représente qu'une partie de tous les employés dans le secteur. Toutefois, les résultats de l'étude semblent confirmer les hypothèses et les connaissances actuellement soutenues et on estime donc qu'ils sont valables. Les conclusions qu'on en déduit ainsi sont notamment :

- A part des communautés pêcheurs Wolofs du sud (et les Imraguen mais qui ne sont pas bien représentés dans la zone de NDB, la zone faisant l'objet de l'analyse actuelle), la pêche maritime est une profession très jeune en RIM.
- La mobilité des acteurs du secteur semble élevée, aussi bien entre professions et secteurs que dans l'espace. Ceci est vrai surtout pour les professions du marcyage mais aussi pour les autres acteurs, particulièrement dans les deux grandes villes⁷.
- Les étrangers jouent un rôle important pour la pêche elle-même, c'est-à-dire dans la filière de production primaire. Cette importance se manifeste quantitativement – le nombre de pêcheurs étrangers – autant que qualitativement en compétences et savoirs-faire des techniques de pêche.
- 14.000 des 29.400 emplois estimés être générés par le secteur des pêches sont à terre. Le mareyage et le conditionnement industriel des captures débarquées en RIM sont des filières vitales pour la création de l'emploi.

(3) Revue des mesures d'aménagement⁸

1) Aperçu de la politique générale du secteur des pêches depuis les années 1970

Même si la richesse des ressources halieutiques de la côte mauritanienne avait été connue depuis longtemps – et qu'elle avait été exploitée par des pêcheurs étrangers – ce n'est que, comme on a pu le constater à la section 8.1.1, (2) ci-dessus, dans les années 1970 que le gouvernement mauritanien commence à prêter une attention particulière au secteur des pêches et ses possibilités de contribuer au développement économique et social du pays (Dia, Diop et Jouffre, 1998). L'abondance des ressources halieutiques a vite été identifiée comme une ressource naturelle pouvant être la locomotive de l'économie nationale en complément aux minerais de fer et de cuivre, qui étaient jusque là les ressources naturelles les plus importantes du pays. Cette nouvelle vision des choses devait aboutir à la

⁷ Il faut reconnaître que cette constatation se base sur les informations sur les entrants au secteur tandis que le nombre de sortants n'est pas connu, étant un sujet plus difficile à étudier.

⁸ Cette section est principalement basée sur des informations de Hamadi et Ahmed 1998. Des références supplémentaires sont données dans le texte. On trouve aussi des descriptions du développement historique et de la politique des pêches dans Hamadi, 1999 ; CNROP, 1998a ; Diop *et al.*, 1999 ; Dia, Diop et Jouffre, 1998.

création des richesses nationales, générer des revenus substantiels pour la population mauritanienne et des recettes en devises nécessaire à l'équilibre de la balance des paiements. L'économie mauritanienne qui était traditionnellement agro-pastorale et de subsistance a sans transition subi de profondes mutations avec la sédentarisation des populations nomades et le flux massif vers les centres urbains des ruraux. Ce bouleversement a conduit à des changements importants dans les structure socio-démographique et socio-économiques du pays. La demande pressante des ruraux pour l'accès au bien-être, que seule l'industrie extractive ne peut satisfaire, a poussé le gouvernement mauritanien à mettre la pêche en contribution. La pression démographique s'accroissant chaque jour, l'industrie des mines et surtout de la pêche seront de plus en plus sollicitées.

En conséquence, le gouvernement a porté ses eaux territoriales successivement à 6 miles en 1970, 12 miles en 1972 et ensuite à 30 miles dans la même année et les flottilles étrangères pêchant sur la côte mauritanienne ont été obligées de passer sous un régime de licences de pêche. Ce développement a été appuyé par la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion du secteur, à savoir :

- 1976 Création du MPEM.
- 1978 Etablissement du CNROP à NDB.

En 1978, le gouvernement a déclaré une ZEE mauritanienne de 200 miles. Peu après, la politique de licences de pêche a été en grande partie – sauf pour les pêcheries dites spécialisées – remplacée par un système d'accords de pêche et d'affrètement faisant partie de la NPP. La NPP a eu comme objectif l'augmentation des recettes d'exportation par l'établissement d'une capacité de pêche nationale et d'une infrastructure à terre pour le traitement des captures. Cette nouvelle stratégie était basée sur la création des « sociétés mixtes » entre des armateurs étrangers et des opérateurs mauritaniens, l'affrètement des bateaux aux partenaires mauritaniens et l'obligation d'investir en infrastructure à terre. Ainsi, un armement national de pêche industrielle a été créé. Cependant, une grande partie des bateaux acquis étaient vieux et en mauvais état. De plus, à cause du manque d'expérience de la part des partenaires mauritaniens, les étrangers ont continué à contrôler les opérations. Les volumes de captures débarqués en RIM ont été insuffisants et la nouvelle industrie à terre est restée sous-exploitée. Pour remédier à cette situation, des mesures ont été mises en place dans les années suivantes :

- 1980 Introduction des quotas obligatoires pour le nombre de membres de l'équipage de nationalité mauritanienne à bord des bateaux de pêche industrielle et la création du CFPM à Nouadhibou. Le CFPM a ensuite été remplacé en 1991 par l'ENEMP.
- 1980 Obligation de déclarer les captures et rapatrier les recettes en devises en RIM.
- 1981 Ouverture à Las Palmas des bureaux des Douanes et de la BCM pour contrôler le rapatriement obligatoire des devises.
- 1983 Obligation de débarquer et de commercialiser les captures des espèces démersales à partir de Noudhibou.
- 1984 Création d'une société étatique responsable pour toute exportation des produits congelés ; la SMCP.

Ces mesures ont fait augmenter les exportations mauritaniennes considérablement même si les

systèmes mis en place n'ont pas été sans problèmes. L'armement national est resté en grande partie une flottille en mauvais état et la pêche artisanale a continué à être marginalisée. En même temps se sont faits sentir les premiers signes de la sur-exploitation des ressources démersales. En 1987 a eu lieu la *Déclaration de Politique Générale* et l'adoption d'une politique de développement du secteur de la pêche visant une réduction de l'effort de pêche de fond et une restructuration de l'économie du secteur en faveur de la pêche artisanale et l'industrie à terre. La surveillance maritime a également été renforcée par :

- 1987 La création de la DCP.
- 1992 Le renforcement légal des procédures de surveillance et de contrôle maritime.
- 1994 L'établissement de la DSPCM remplaçant la DCP et responsable du contrôle et de la surveillance des opérations de pêche dans les eaux mauritaniennes, de la prévention de la pollution maritime, et du sauvetage et de la sécurité en mer.

Ainsi, le contrôle de la pêche illicite s'est amélioré. En ce qui concerne la protection des ressources, des mesures de régulations pour diminuer l'effort de pêche et la pression sur les espèces démersales ont été instaurées :

- 1987 Fermeture annuelle d'une zone de reproduction du poulpe (mesure remplacée par « le repos biologique » à partir de 1995).
- 1989 Fixation d'une taille minimum de maillage pour les chaluts à 70 mm (puis modifié à 50 mm pour les chaluts à crevettes en 1997).
- 1989 Interdiction de pêcher des poulpes de moins de 500 g de poids et définition des tailles minimales pour quelques autres espèces démersales.
- 1989 Délimitation des zones de pêche : l'interdiction de la pêche industrielle à la zone côtière jusqu'à 6 miles .
- 1991 Suspension des autorisations d'investissement en bateaux industriels congélateurs (sauf pour la substitution d'une unité endommagée).
- 1991 Introduction des taxes à l'exportation à travers la SMCP; 11% sur les céphalopodes et 8% sur les autres espèces démersales (cette taxe a été remplacée plus tard par une taxe de l'accès à la ressource – voir ci-dessous).

La pêche artisanale a été aidée dans son développement par des programmes et projets nationaux et de coopération. Le gouvernement japonais a contribué avec de l'assistance dans le domaine de techniques de pêche à poulpe et avec l'introduction des nouvelles pirogues en plastique. En 1989, le conflit mauritano-sénégalais a eu une influence significative sur la pêche artisanale par le départ des pêcheurs sénégalais pêchant les espèces nobles. Ce départ des fournisseurs en poisson à écailles a obligé les sociétés d'exportation à se réorienter vers les céphalopodes, ciblés particulièrement par des nouveaux pêcheurs de nationalité mauritanienne rapatriés du Sénégal et trouvant un travail dans le secteur de la pêche. Dans la même période, il y a eu aussi un flux de nouveaux acteurs dans la pêche artisanale provenant du secteur industriel de pêche soumis à une restructuration. On a pu constater une

augmentation importante des captures artisanales et du parc piroguier, dont une partie ne pêche que le poulpe.

C'est dans les années 1980 que les premières associations professionnelles se sont formées ;

1982 Création de la FIAP.

1986 Création de la FIAPECHE par les « sociétés mixtes » (parapubliques) ayant des intérêts économiques différents des adhérents plutôt privés de la FIAP.

Ces deux organisations vont se fusionner de nouveau en 1992 créant la FNP. Regroupant toutes les sociétés importantes du secteur, la FNP est devenue un partenaire important du gouvernement dans la gestion du secteur. Cependant, comme la FNP est un syndicat de patronat exigeant ses adhérents d'être des employeurs au moins de trois personnes, les petits opérateurs artisans et les travailleurs n'y sont pas représentés mais plutôt organisés en syndicats professionnels, créés plus tard :

1993 Création de la LIPAN.

1995 Création de la CGTM.

1997 Création de l' UNCOPAM.

En 1995, la *Lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches* a réorienté la politique de pêche conformément à la politique générale du libéralisme et de l'économie de marché adoptée par le Gouvernement. L'état s'est retiré des entreprises publiques et les restrictions au niveau de la mobilité des devises étrangères ont été assouplies. Le monopole de la SMCP a été abandonné déjà en 1991 et en 1994 la société a été privatisée en partie; l'état en est resté actionnaire à hauteur de 35%. Un régime de l'accès à la ressource, remplaçant la taxe à l'exportation, a été introduit pour la pêche artisanale en 1995 et pour les bateaux industriels nationaux en 1997. L'encouragement du secteur artisanal est soutenu et en 1996, un port artisanal – l'EPBR – a été construit à NDB et un MPN.

2) Les influences internationales

Comme on a pu le constater, le secteur de la pêche mauritanien a depuis son début été un secteur avec beaucoup de liens internationaux. Le début de l'exploitation de la ressource halieutique a été marqué par des flottilles étrangères. La politique a ensuite été orientée vers la création d'un armement national mais depuis les années 1990, des licences pour des flottilles étrangères ont de nouveau été accordées. Un accord spécial avec la Chine a été conclu en 1991, permettant une trentaine de bateaux chinois de pêcher le poulpe en échange de l'aide chinoise, et en 1996 un accord a été signé avec l'UE pour environ 170 bateaux ciblant des pêcheries différentes. Ce dernier a été renouvelé en 2001⁹.

La pêche nationale est également orientée vers l'étranger par ses exportations. Dans ce domaine, l'UE a influencé la commercialisation des produits halieutiques en imposant ses règles très strictes au niveau de la salubrité et de la qualité des produits. En 1994, le gouvernement mauritanien a fait passer un décret relatif aux conditions d'inspection sanitaire et de contrôle d'hygiène de la production. Le CNROP a été désigné comme seul responsable pour cette mission et son service vétérinaire délivre les certificats de salubrité nécessaires pour l'exportation.

⁹ Le tout premier accord de pêche avec la CEE a été signé en 1987.

Le développement du secteur de la pêche a également été influencé par la coopération internationale. C'est au sein d'un projet de coopération japonaise que les premières coopératives de pêcheurs ont été créées à la fin des années 1970 (la Coopérative de TIMIRIS à NDB et la Coopérative de NKC). D'autres coopératives se sont établies dans les années 1980 pour profiter des divers projets d'assistance. Comme quelques-unes entre elles n'étaient pas établies sur des fondements sérieux, le gouvernement s'est senti obligé de suspendre l'enregistrement de nouvelles coopératives jusqu'en 1996.

Avec l'objectif de répondre aux besoins des crédits et de l'assistance au développement de la pêche artisanale, la SPPAM a été créée par l'état en 1984. Cependant, elle a rencontré des problèmes au niveau de, entre autre, la concurrence des marchands privés et en 1992, la société a été privatisée et son rôle a changé. Pour remédier au vide de financement institutionnel, l'A3PC3M a été créée avec l'assistance de la coopération française en 1993. Cette institution sous forme de crédit mutuel existe toujours même si son fonctionnement n'a pas été totalement satisfaisant.

En dehors des aspects de commerce et de coopération bilatérale, l'influence internationale se manifeste également au niveau de la coopération globale et la RIM a ratifié plusieurs conventions internationales et régionales ayant une influence sur la politique nationale du secteur de la pêche, entre autre :

- | | |
|------|---|
| 1989 | Ratification de la convention relative à la création d'une commission régionale de pêche : Commission Sous-Régionale de Pêches (CSRP) |
| 1994 | Ratification de la convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer. |
| 1995 | Adoption du Code de Conduite pour une Pêche Responsable par la Conférence de la FAO. |

3) Le Parc National du Banc d'Arguin

Le PNBA joue un rôle tout particulier dans l'aménagement des ressources halieutiques mauritaniennes. Il a été créé en 1976 pour la protection de ces ressources naturelles ainsi que des sites géologiques de valeur scientifique et esthétique. La gestion du Parc est indépendante du MPEM mais les dispositions réglementaires dans le domaine des pêches dépendent du ministère. L'utilisation des embarcations motorisées est interdite dans le Parc. Le littoral (la zone humide) du Parc a été déclaré un site RAMSAR en 1982 et en 1986 deux zones satellites ont été ajoutées, la Réserve Intégrale de la Baie du Lévrier et la Réserve Intégrale de Cuevecillas, pour protéger une colonie d'environ 150 phoques moines.

La gestion du Parc se base sur une approche participative englobant les communautés de pêcheurs locaux – les habitants du Parc – l'administration et les chercheurs. En 1998, un plan d'aménagement a été développé avec une attention particulière accordée à la protection des ressources des raies et requins.

4) La situation actuelle

La politique actuelle de la pêche est articulée dans la *Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime* (MPEM, 1998). Les grandes lignes de cette stratégie sont :

- *L'aménagement des ressources par :*

- la redynamisation de la recherche halieutique pour mieux connaître le potentiel des ressources;
 - l'intensification de la surveillance maritime;
 - la réglementation de l'accès à la ressource selon les potentiels et captures permises pour chaque pêcherie.
- *L'intégration du secteur de la pêche à l'économie nationale par :*
 - une attention particulière à la valorisation des céphalopodes et d'autres espèces exportées;
 - la promotion de la création de l'emploi et la formation professionnelle;
 - le développement des infrastructures.
 - *L'amélioration du cadre institutionnel du secteur.*
 - *La préservation de l'environnement et la sécurité maritime.*
- (MPEM, 1998).

Il importe de noter que le Gouvernement s'est aussi engagé dans une politique explicite pour la lutte contre la pauvreté conformément au programme PPTÉ (Pays Pauvre Très Endettés) de la Banque Mondiale et ce thème domine désormais les priorités de développement du pays. En 1998, le Commissariat à la Lutte Contre la Pauvreté, aux Droits de l'Homme et à l'Insertion a été créé et un *CSCP* a été développé et approuvé en 2001. Cette stratégie met l'accent sur quatre grands axes principaux, à savoir l'importance de la croissance économique sous forme de la création de l'emploi et des revenus publics, la promotion des secteurs bénéficiant directement aux populations pauvres, le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles (éducation et santé), et la promotion d'un développement réel du cadre institutionnel.

Tous ces objectifs – du secteur de la pêche et pour le développement national en général – sont ambitieux et si les priorités entre eux ne sont pas bien définies, ils risquent de devenir contradictoires. L'accord de pêche avec l'UE, initialement signé en 1996 et ensuite prolongé en 2001, fait illustration d'une telle contradiction. Tandis que l'accord répond à l'objectif relatif à la création des revenus pour le budget public, il est inefficace pour la création des emplois et limite les possibilités de développement de la pêcherie nationale en utilisant une partie importante de la ressource permise à l'exploitation.

Dans l'esprit de la nouvelle stratégie pour le secteur de la pêche, le Code des Pêches a été modifié en 2000 (MPEM, 2000). La nouvelle loi spécifie en particulier la responsabilité du MPEM d'établir des plans d'aménagement et de gestion des pêcheries. Elle stipule aussi que ce travail doit se faire en consultation avec un Conseil Consultatif National pour l'Aménagement et le Développement des Pêcheries incluant, entre autres, des représentants de la profession. Les textes d'application qui doivent accompagner la loi sont en cours d'élaboration (octobre 2001) et le MPEM tient des discussions avec la FNP à ce sujet. On note également que la FNP est consciente de la dégradation des ressources et se dit solidaire des mesures à prendre pour y remédier (comm. pers. Cherif FNP).

La FNP joue un rôle clé dans le secteur par sa position d'interlocuteur privilégié du gouvernement et avec ses relations internationales au niveau des investisseurs étrangers et de l'exportation. Les grands producteurs de la FNP exercent également une influence importante sur la gestion de la SMCP ainsi que sur celle de l'A3PC3M. Avec ces privilèges, on a l'impression que la Fédération n'apprécie pas

nécessairement la création d'autres organisations parallèles, un exemple étant l'AMM qui a vu jour au mois de mars 2001 à NDB et à NKC avec l'objectif de regrouper la profession de mareyage, estimant que les intérêts des mareyeurs n'étaient pas représentés de manière satisfaisante par la FNP. Cependant, les bureaux de l'AMM sont fermés actuellement (octobre 2001). Les raisons de cette fermeture ne sont pas claires et les explications varient selon la source d'information ; la FNP cite des raisons financières tandis que d'autres interlocuteurs semblent penser qu'il y a des raisons politiques impliquant la FNP (enquêtes 2001).

La SMCP a un rôle extrêmement important en assurant le rapatriement des devises en RIM provenant des exportations halieutiques. Depuis sa création, toute exportation de produits de poisson congelé de NDB doit passer par la société et, au mois de juillet 2000, les premières expéditions de poisson par l'intermédiaire de la nouvelle filière de la SMCP à NKC ont été effectuées. La SMCP contribue également aux finances publiques en percevant des taxes au nom de l'Etat même si les taxes à l'exportation n'existent plus après la privatisation partielle de la société en 1994 et depuis l'instauration de droits d'accès.

La SMCP a également joué un rôle très significatif pour le développement de la filière exportatrice en assumant entièrement la responsabilité de la commercialisation à l'étranger. La société s'est portée garante de la vente de la production et ce système a permis particulièrement aux petits producteurs – sans contact avec le marché à l'étranger et souvent en faible position financière – de commercialiser leurs produits sur le marché international. Cependant, avec la libéralisation et l'abolition du monopole de la SMCP, son rôle a changé et la société n'intervient plus auprès des producteurs de la même manière (Dia, Diop et Jouffre, 1998). Le système de vente d'auparavant – qui consistait en regroupant la production de plusieurs producteurs et la vendre comme un produit SMCP en cherchant les meilleurs acheteurs – n'est plus pratiqué et ce sont maintenant les producteurs eux-mêmes qui négocient les prix avec leurs clients. Pour les petits producteurs, la situation est devenue difficile et, pour avoir accès au marché international, ils doivent chercher à s'associer aux exportateurs plus puissants. On doit supposer que ceci mène à une concentration de l'industrie. Concernant la gestion de la SMCP, la cohabitation de l'Etat et les industries de pêche l'a amenée à une impasse comme les intérêts publics et ceux des actionnaires privés ne sont plus les mêmes.

En ce qui concerne la pêche artisanale, on constate qu'il y a eu une forte croissance du nombre d'embarcations et de pêcheurs au début des années 1990. Une gamme des mesures incitatives visant le sous-secteur artisanal, par exemple, la formation des pêcheurs, la construction des ports à NDB et à NKC et des crédits octroyés pour l'achat des embarcations, a été utilisée et ces encouragements ont contribué – *malgré un fonctionnement pas toujours efficace* – au développement de la pêche artisanale. Actuellement (octobre 2001), le port artisanal à NDB est en chantier pour la construction d'un marché au poisson et d'autres projets de coopération dans le domaine de la pêche artisanale continuent également. Cependant, aujourd'hui, il apparaît que le nombre de pêcheurs mauritaniens n'augmente pas ou très lentement. Parmi les nouveaux pêcheurs utilisant les pots à poulpe, il semble que seulement une partie s'est reconvertie dans la pêche de la sole après la diminution des captures de poulpe à partir de 1994/1995. Autrement très peu s'orientent vers d'autres pêcheries – ils ont plutôt quitté la profession ces dernières années et le nombre total de pirogues actives semble avoir diminué (voir Tableau 8.I.13).

Avec les nouvelles conventions avec le Sénégal, une grande partie des pêcheurs – environ 25% selon l'Enquête Cadre 2000 (Cheikh *et al*, 2001) – sont des sénégalais.

Tableau 8.I.13 Evolution du parc piroguier selon le type de pêche.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Pots à poulpe, casiers et turlottes	327	385	558	673	896	1.031	1.069	587	539	418
Lignes et palangres	170	194	368	400	439	490	923	645	685	510
Filets maillant/dormant	58	48	132	137	362	100	152	228	318	777
Filets à épaule	0	29	26	36	96	50	14	0	0	37
Engins mixtes et autres	52	19	101	133	130	86	72	126	422	28
TOTAL	607	675	1.185	1.379	1.923	1.757	2.230	1.586	1.964	1.770
Embarcations inactives	-	-	-	-	-	-	-	827	676	417

Source : 1991-1997 : FAO, 1999b ; 1999-2000 : CNROP « Enquêtes Cadre ».

Remarque. - : non donné.

Pour le secteur de la pêche industrielle nationale, on constate qu'il n'y a pas de mesures incitatives. Au contraire, l'armement nationale se sent en concurrence difficile avec les flottilles étrangères qui sont souvent subventionnées par leurs états. Une étude sur la fiscalité, menée en 1994, a démontré que le FFD pour les céphalopodiens mauritaniens est plus élevé que pour leurs collègues marocains (FNP, 1994). Après cette étude, le système fiscal a été changé et la taxe sur l'exportation a été remplacée par le droit d'accès à la ressource.

Il apparaît également que le système fiscal au niveau des pêcheurs artisanaux n'est pas très clair. En interrogeant les pêcheurs lors de l'enquête de l'étude (octobre 2001) sur les taxes à payer, les réponses ont été d'une variation étonnante. La FNP a expliqué que l'association n'est pas d'accord pour payer le nouveau droit d'accès pour la pêche artisanale ; apparemment l'ancienne taxe à l'exportation est toujours officiellement en vigueur pour le sous-secteur artisanal et la FNP conseille à ses membres de ne payer qu'une des deux taxes. Ceci pourrait expliquer une partie de la confusion apparente et on pourrait en conclure qu'il y a une différence entre le système officiel et ce qui est payé dans la pratique.

La structure de la pêche en RIM englobe – comme ailleurs – des conflits entre les différents acteurs. Un des conflits est la rivalité entre la pêche industrielle nationale et la pêche étrangère ; une grande partie des ressources disponibles est pêchée par les bateaux européens en concurrence avec les armateurs mauritaniens. L'industrie nationale impute les rendements diminuant à l'effort de pêche important que représentent ces flottilles étrangères et voit leur nombre de bateaux décroître, la rentabilité actuelle ne permettant pas de réinvestir (Diop *et al.*, 1999).

Le problème cité le plus souvent par les pêcheurs artisanaux concerne le zonage et le manque de respect de la part des bateaux industriels de la zone plus proche de la cote, réservée à la pêche artisanale. Les accidents, parfois mortels, et les pertes des engins de pêche signalés par les pêcheurs artisanaux s'expliquent aussi par des incursions artisanales dans la zone industrielle où des rencontres fatales avec des navires industrielles se sont produites.

En plus du zonage, les mesures d'aménagement d'ordre technique actuellement (octobre 2001) en

cours incluent la maille minimale pour le chalut de fond, l'interdiction de prélèvement des individus de poulpe d'un poids de moins de 500 g et des tailles minimales pour des espèces démersales importantes, et le « repos biologique » ; la fermeture de la pêche aux poulpes pendant deux mois par année (septembre et octobre). La DSPCM est responsable pour la surveillance et le contrôle de l'application de ces mesures. Selon ses informations, le nombre d'infractions a diminué ces dernières années grâce à une amélioration des moyens disponibles à la Délégation, par exemple, des vedettes et le radar, et une intensification des opérations de surveillance, ce qui a encouragé les pêcheurs industriels de mieux suivre la réglementation.

En ce qui concerne le repos biologique, la pêche industrielle démersale s'arrête complètement pendant la période de la fermeture ; les glaciers et les congélateurs démersaux ne sortent pas. Cette conformité à la réglementation semble coïncider avec une stratégie commerciale selon laquelle l'arrêt permet à l'offre de s'adapter à la demande avec des gains possibles pour les exportateurs mauritaniens en ce qui concerne les prix. Cependant, on a pu constater pendant l'enquête de l'étude – dont une partie s'est déroulée au mois d'octobre 2001 – qu'un certain nombre de pirogues continuent à pêcher le poulpe malgré l'interdiction. Ce fait a été noté aussi par la DSPCM mais les volumes pêchés ne sont pas significatifs (comm. pers. Ahmed DSPCM).

En conclusion, on constate que, compte tenu de la mobilité et de la diffusion des points de débarquement de la pêche artisanale, les mesures d'aménagement d'ordre technique sont difficiles à faire respecter. Même si le port artisanal à NDB et le marché au poisson à NKC accueillent la majorité des pirogues et leurs captures, il reste sur le littoral un nombre important de points de débarquements.

Les mesures d'aménagement visant une limitation de l'accès à la ressource qui sont en vigueur, notamment la suspension des acquisitions des bateaux industriels nationaux le régime de licences pour la pêche industrielle, et le système d'immatriculation pour les embarcations artisanale qui fonctionne en principe depuis quelques années, n'ont pas permis une limitation significative de l'effort de pêche. Le droit d'accès a été instauré comme mesure pour inciter une régulation de l'accès à la ressource. Pour le sous-secteur industriel national, ce droit est payable au début de l'année pour au moins trois mois, un système que l'industrie trouve trop rigide et avec des conséquences négatives sur le plan financier comme le droit n'est pas proportionnel à la valeur réelle de la production. Cependant, dans la pratique, il leur est permis de pêcher et ensuite s'acquitter des droits à l'accès (CNROP, 1998a). En ce qui concerne la pêche artisanale, comme on a pu le constater ci-dessus, le droit d'accès a été mis en cause par la profession et son application reste ambiguë.

On constate également qu'il n'y a pas de contrôle de la production sous forme, par exemple, des quotas pour les captures. Cette position reflète probablement la situation actuelle dans laquelle il serait très difficile d'appliquer une telle mesure vu les besoins en contrôle qu'elle exigerait. De plus, les lacunes du système des statistiques de pêche et le manque de données fiables sur plusieurs aspects concernant l'état des ressources rendrait une définition pratique et réaliste des quotas à appliquer extrêmement difficile.

5) Résumé des observations et problématiques

Les sujets traités ci-dessus peuvent être résumés en quatre catégories principales : le cadre politique et les objectifs principaux du secteur de la pêche, la structure institutionnelle et les groupes d'intérêt, les mesures incitatives et les taxes, et les mesures réglementaires directes (mesures d'ordre techniques,

et de contrôle de l'effort de pêche et de la production).

- Les grandes lignes des *objectifs de la politique des pêches* sont restées principalement les mêmes depuis les années 1970 à nos jours, à savoir la protection des ressources, l'optimisation des revenus créés par le secteur et la création de l'emploi. Comme on a pu le constater, ces trois objectifs sont très ambitieux et aussi d'une certaine manière contradictoires. Il apparaît donc important de mieux définir les priorités.
- La discussion sur les *institutions et les groupes d'intérêt* s'est concentrée surtout sur le rôle des associations professionnelles et de la SMCP. Dans un développement futur éventuel vers une gestion en partenariat (voir section 8.1.2, (4), 2)), la FNP semble être en position d'assumer plus de responsabilité dans l'aménagement des ressources. Il faut, cependant, tenir compte du fait que l'association ne représente pas nécessairement les producteurs et acteurs moins importants.
- Dans le domaine des *mesures incitatives*, on constate que la pêche artisanale a beaucoup évolué pendant ces dernières décennies. Cependant, ce développement s'est fait non seulement grâce aux mesures d'encouragement mais a aussi été aidé par d'autres événements. Le fait reste pourtant que le nombre de nouveaux pêcheurs mauritaniens de haute compétence reste faible. Les taxes constituent une mesure de dissuasion potentiellement puissante pour limiter le nombre d'acteurs ou engins et en même temps assurer des recettes budgétaires de l'Etat. Bien que ces mesures aient été utilisées, il apparaît que ce genre de régulation pourrait être davantage exploité en adaptant mieux les taxes aux objectifs de développement du secteur.
- On note que les mesures de gestion directe de la ressource sous forme de *réglementation* n'incluent pas de limitation de l'effort de pêche ou de la production. Les mesures d'aménagement appliquées d'ordre technique semblent, au moins en partie, inefficaces même si le nombre d'infractions a connu une baisse significative. Pour développement du nouveau plan d'aménagement, il apparaît important de porter plus de considération à la faisabilité et l'applicabilité des dispositions à prendre.

(4) Autres observations

1) Le suivi des indicateurs et l'établissement d'une base de données socio-économiques

Comme l'importance des considérations socio-économiques est de plus en plus reconnue dans le domaine de l'aménagement des ressources, les décideurs et les chercheurs sont de plus en plus demandeurs des données en cette matière. Le LASE du CNROP fournit des informations de ce genre aux autres et en a également besoin dans son travail de recherche socio-économique. Cependant, jusqu'à maintenant, la collecte et l'organisation de ces données importantes n'ont pas reçu l'attention et la priorité qu'elles méritent et ce travail se fait actuellement d'une manière *ad hoc*. Il est donc proposé qu'un système structuré et systématisé pour la collecte et la mémorisation des données socio-économiques soit créée au sein du CNROP. En plus de la collecte des données elle-même, une base de données informatisée doit être établie et des procédures pour la documentation et la publication des informations prévues. En ce qui concerne la base de données, ce système pourrait être établi, au moins dans un premier temps, au LASE même si dans une plus longue perspective une intégration aux autres systèmes de statistiques et d'information du CNROP doit être prise en compte.

Ce travail doit se baser sur une sélection des indicateurs simples et clairs dont la collecte n'exige pas

trop de ressources et de temps mais qui sont, bien entendu, en même temps valables pour le suivi du développement du secteur. Ces indicateurs doivent être déterminés selon les besoins identifiés par les décideurs et les chercheurs. Initialement, il est proposé que le nombre de ces indicateurs soit limité à environ dix. Un certain nombre d'informations sont déjà disponibles auprès d'autres institutions et organisations et il s'agirait donc de communiquer avec ces institutions. En plus, un tel projet exigerait une collecte organisée des informations sur le terrain. Il apparaît *a priori* important de couvrir les aspects suivants :

- Prix de vente (aux différents maillons de la chaîne de distribution), par espèce et type de produit ;
- Emplois, directs et indirects ;
- Agrégats macro-économiques ;
- Volumes (et valeurs) exportés, par espèces et produit, et par pays de destination ;
- Coûts et origines (production locale ou importations) des intrants ;
- Revenus et marges des principales activités et produits.
- Consommation locale de poisson.

Il serait également souhaitable d'avoir les informations de base nécessaires pour dresser des comptes d'exploitation des principaux métiers de pêche et des unités de traitement les plus importantes. Vu le haut niveau de dynamisme du secteur ainsi que la complexité des relations financières, ces informations seraient utiles surtout comme matière permettant de faire des scénarios différents et des analyses de sensibilité par moyen de modèles en, par exemple, logiciel de tableur comme proposé à la section 8.1.2, (4), 3).

2) La gestion en partenariat et les approches participatives

Le *Code de conduite pour la pêche responsable* (FAO, 1999a) parle de la « gestion en partenariat » et précise la nécessité d'un partage des responsabilités relatives à l'aménagement entre l'autorité et institutions publiques et parties intéressées privées. Pour qu'un plan d'aménagement soit efficace et respecté, il faut qu'il soit accepté par les différentes parties impliquées, qui y retrouvent leurs intérêts et se sentent responsabilisées.

En RIM actuellement (octobre 2001), comme on a pu le constater à la section 8.1.2, (3), 4), le travail sur le développement des textes d'application qui mettront en œuvre le nouveau Code de Pêches se fait en consultation avec la profession ; le zonage, par exemple, est sujet des négociations avec la FNP. Ces discussions constituent une initiative très importante et il importe de souligner de nouveau la nécessité d'impliquer les groupes d'intérêt et le secteur privé dans la gestion et l'aménagement des ressources : il s'agit de « se rendre compte que l'efficacité et l'applicabilité des mesures d'aménagement dépendent souvent étroitement de l'appui obtenu des parties intéressées » (FAO, 1999a, page 62). Ce processus doit de préférence commencer déjà au stade des études et recherches préparatoires du plan d'aménagement et des approches participatives devront être utilisées par les chercheurs, surtout dans le domaine de la socio-économie. Cette remarque est étroitement liée à l'observation qu'il y a un besoin urgent d'améliorer la collecte régulière de données pertinentes ainsi que de permettre aux chercheurs et administrateurs de mieux connaître le milieu local par des visites régulières sur le terrain et en faisant la connaissance des pêcheurs et les autres acteurs du secteur.

3) Analyses coûts-revenus dans la pêche artisanale

Comme on a pu le constater à la section 8.1.1, (2) (voir Tableau 8.1.1), il y a une grande variété des métiers dans la pêche artisanale en RIM. Ces métiers varient selon la zone, la saison et le savoir-faire du pêcheur lui-même. Une analyse complète des coûts et revenus du sous-secteur artisanal s'avère donc très difficile. Pour l'étude actuelle, on a choisi cinq métiers principaux qui ont paru parmi les plus importants et on a dressé des comptes d'exploitation exploratoires faisant des hypothèses - basées sur les données collectées lors des enquêtes du Projet - sur les caractéristiques typiques de chaque métier.

Ces cinq métiers sont les suivants :

- Pots à poulpe à NDB (marée de 1-7 jours¹⁰)
- Lignes et palangres à NKC (marée 1-7 jours)
- Filet maillant (courbine) à NKC, Zone Sud du Cap Timris et au Sud (pêche du jour)
- Filet à sole à NDB (pêche du jour)
- Filet aux raies et requins au PNBA¹¹

Pour chaque métier, un « compte d'exploitation type » annuel a été développé basé sur les moyennes des comptes dressés pour des pêcheurs individuels. Ces comptes ont ensuite été recalculés en « comptes minimum » en utilisant les informations sur les investissements et les coûts variables mais modifiant le volume annuel des captures à un niveau minimum pour que le TRI soit au moins de 15% et la rémunération mensuelle des marins soit au moins de 10.000 UM (sur une base de 12 mois). Les estimations des captures annuelles utilisées dans les comptes individuels initiaux sont dans la plupart des cas basées sur des données de la pêche d'une seule journée. Par conséquent, cette approche « à l'envers » a été considérée plus prudente ; c'est-à-dire de calculer le chiffre d'affaires minimum nécessaire pour un résultat raisonnable plutôt que de calculer un résultat selon un chiffre d'affaires probablement mal estimé. Ces « comptes minimum » sont présentés en Annexe IV. Ensuite, en établissant le lien entre ces estimations des volumes minimum par embarcation avec le nombre total des pirogues – le nombre actuel ou un nombre souhaité dans la perspective d'un développement de la pêche artisanale – les résultats des calculs pourraient être utilisés dans une analyse plus large incluant des approximations sur les besoins en ressources.

Etant donné que les enquêtes n'ont couvert que des périodes assez limitées, il y a, bien entendu, des lacunes et les comptes doivent être considérés à titre indicatif. Parmi les lacunes et les hypothèses principales, on pourrait citer en particulier :

- La fiabilité des informations fournies par les pêcheurs est discutable dans certains cas.
- Il n'a pas été possible de prendre en compte des métiers mixtes où le pêcheur change de pêche et ses engins pendant l'année. Tous les comptes d'exploitation dressés jusqu'à maintenant sont pour un seul type de métier, supposant une activité homogène pendant toute l'année.
- Il a été nécessaire de faire des estimations de certains coûts – ou d'utiliser des informations similaires issues d'un autre métier – à cause du manque de données précises.

¹⁰ Les pêcheurs peuvent rester jusqu'à sept jours en mer comme ils pratiquent souvent un système de rotation pour le transport et le débarquement des produits.

¹¹ Les données pour la pêcherie aux raies et requins au PNBA proviennent des analyses effectuées lors d'un groupe de travail du projet ACGEBA.

- Les taxes appliquées aux pêcheurs ne sont pas claires, car il apparaît l'existence d'un décalage entre la réglementation officielle et la pratique. De plus, il semble que les taxes payées par le pêcheur lui-même varient selon les conditions précises de la relation qu'il a avec son mareyeur ou son usine.
- Les coûts du matériel de pêche – les engins – ont été calculés comme une somme globale annuelle, sans différencier les coûts d'investissements/amortissements et les frais de réparations.
- Les frais financiers et les coûts d'opportunité éventuels ne sont pas pris en considération dans les calculs. Un TRI de 15% a été utilisé comme seuil pour la rentabilité financière pour remédier en quelque sorte à cette lacune et pour permettre une comparaison plus facile entre les métiers différents.

Un aspect, très important mais difficile à capter et traiter correctement, est lié surtout au dernier point ci-dessus. Il s'agit de l'intégration verticale du secteur (voir section 8.I.2, (1)) et il est probable que les analyses financières de la filière de la production primaire – les comptes d'exploitation des pirogues – ne devraient pas se faire indépendamment d'une analyse similaire des autres filières de la chaîne de la production et de la commercialisation. Les liens financiers étroits qui existent entre les pêcheurs et les exportateurs – les usines de conditionnement – ont incontestablement une influence sur les comptes des uns et des autres. Ainsi, par exemple, la production primaire profite des « subventions financières » à travers les avances et les financements faits de la part des usines aux pêcheurs, mais "paye cher" en cédant les prises à un prix plus bas que celui du marché. Il est probable que les revenus réels soient plutôt réalisés au niveau de la société d'exportation – ou même au niveau de l'importateur étranger – plutôt qu'au niveau du pêcheur par une fixation des prix et des marges aux niveaux différents de la chaîne largement influencée par les acteurs les plus puissants – les sociétés d'exportation. Une analyse plus fine et globale serait nécessaire pour mieux comprendre la rentabilité de la filière de la pêche artisanale dans son ensemble.

Néanmoins, malgré ces lacunes, on estime que ces comptes exploratoires – avec l'initiative du groupe de travail socio-économique du projet ACGEBA (octobre 2001) – mériteraient d'être poursuivis pour aboutir à une analyse plus fine de l'économie de la pêche artisanale mauritanienne. Les calculs étant faits en MS Excel permettent de faire des modifications et des simulations de scénarios assez facilement. En supposant que les coûts variables ou la valeur des captures changent – ou qu'ils ont au fait été mal calculés dans le « compte minimum » initial – des résultats alternatifs peuvent être développés. Une sélection de ce type de scénarios alternatifs a été calculée pour les volumes de captures annuelles minimum. Ces scénarios, ainsi que les « comptes minimum » initiaux, pour les métiers différents sélectionnés sont présentées au Tableau 8.I.14.

Tableau 8.1.14 Scénarios différents des captures annuelles nécessaires (kg) pour soutenir une embarcation (selon métier).

	Pots à poulpe à Nouadhibou (marée de 1-7 jours)	Lignes et palangres à NKC (marée 1-7 jours)	Filet maillant (courbine) à NKC, Zone Sud de Cap Timris et au Sud (pêche du jour)	Filet à sole à Nouadhibou (pêche du jour)	Filet aux raies et requins au PNBA
« Compte minimum »,	4.500	5.400	16.560	12.050	8.820
Augmentation du prix des captures de 20%.	3.770	4.480	13.880	11.140	7.480
Augmentation du coût de carburant de 20%	4.660	5.850	17.140	12.210	N/A
Diminution du prix des captures de 20%.	5.600	6.750	20.700	13.450	10.840

Selon ces scénarios, on peut conclure qu'une pirogue pêchant le poulpe doit produire un minimum compris entre 3.800 et 5.600 kg par an pour être rentable. Si on multiplie ces estimations avec le nombre de pirogues actives ciblant le poulpe – 530 embarcations¹² – on arrive à une production totale comprise entre 2.000 et 3.000 tonnes de céphalopodes de la pêche artisanale par an. Appliquant un prix de 700 UM/kg, la valeur de cette production s'élève à 1.400 – 2.100 million UM soit à 6,0 – 8,8 million EU\$¹³. Le Tableau 8.1.15 montrent des calculs similaires pour les autres métiers étudiés et ces estimations laissent supposer que la production minimum de la pêche artisanale démersale doit atteindre entre 12.000 et 17.000 tonnes par an pour que la filière soit rentable dans son ensemble.

Tableau 8.1.15 Estimations des volumes et valeurs minimum de la production démersale de la pêche artisanale par métier.

	<i>Pots à poulpe, casiers et turlutte</i>	<i>Lignes et palangres</i>	<i>Filets dormant / maillant / courbines</i>	<i>Filets à sole</i>	<i>Filets tolo, raies et requins</i>	<i>Total</i>
Nombre d'embarcations	530	660	220	330	30	1.770
PRIX moyen UM/kg	700	510	250	300	140	
Scénario 1 (tonnes)	2.010	2.970	3.060	3.660	230	11.930
Scénario 2 (tonnes)	2.970	4.490	4.550	4.420	320	16.750
Scénario 1 (million UM)	1.410	1.510	760	1.100	30	4.810
Scénario 2 (million UM)	2.080	2.290	1.140	1.330	50	6.890

Source : CNROP « Enquêtes Cadre » 1999 et 2000 (Cheikh et al, 2001).

NB : Le nombre de pirogues est une moyenne pour 1999 et 2000 et exclut les embarcations opérant dans autres métiers que ceux sélectionnés ainsi que les pirogues classées comme inactives. Les embarcations rapportées utilisant des « engins mixtes » en 1999 ont été réparties proportionnellement parmi les autres métiers définis.

¹² Estimation du nombre moyen des embarcations utilisant les pots à poulpe, la turlutte et les casiers en 1999 et 2000 basée sur des données des « Enquêtes Cadre » du CNROP (Cheikh, 2001).

¹³ Taux de change: 1 EU\$ = 235 UM (SMCP, 2000).

Selon les statistiques de la SMCP, les exportations de poulpe provenant des pots à poulpe de la pêche artisanale étaient 2.606 tonnes en 1999 et 3.492 en 2000 atteignant des valeurs de 9,4 million EU\$ en 1999 et 9,1 million en 2000. Il faut noter que la SMCP n'a commencé à commercialiser la production de NKC qu'à partir du mois de juillet 2000 et une partie de la production – même si les volumes du sud ne sont pas très importants – n'est donc pas incluse dans ses statistiques des exportations. Le volume réellement produit par la pêche artisanale est donc probablement quelque peu plus élevé que le minimum de 2.000 – 3.000 tonnes calculé ci-dessus. Cependant, l'analyse dans son ensemble donne tout de même l'impression que la rentabilité de la filière est précaire et qu'un nombre important d'embarcations opèrent probablement près du seuil de la rentabilité. Même si les données statistiques détaillées sur la pêche artisanale ne sont pas disponibles, il apparaît clair que les captures totales et les rendements par sortie et par unité artisanale pêchant le poulpe sont à la baisse (Inejih, 2000) depuis 1993. Cette tendance est confirmée par une diminution apparente du nombre de pirogues ciblant le poulpe (CNROP « Enquêtes Cadre », Mohamed Cheikh *et al.*, 2001).

Comme déjà mentionné, les analyses présentées ici sont plutôt exploratoires et préliminaires mais elles donnent toutefois une indication des tendances actuelles. On propose qu'un travail des analyses plus avancées suive cette initiative pour mieux comprendre les aspects financiers de la filière artisanale et permettre ainsi de mieux encadrer son développement.

8.1.3 Conclusions générales et recommandations

(1) Conséquences pour le plan d'aménagement des pêcheries

Le volet socio-économique du présent Projet a eu comme tâche de collecter et d'analyser des informations sociales, économiques et politiques pour permettre de mieux adapter les recommandations pour un plan d'aménagement des ressources démersales – le résultat attendu du Projet dans son ensemble – à la situation réelle du secteur. Comme on l'a pu constater à la section 8.1.1, (4), il est essentiel de prendre les facteurs socio/politico-économiques en considération dans ce travail. Les conclusions qu'on peut tirer à cet égard des études réalisées dans le cadre du volet socio-économique, dont les résultats ont été présentés ci-dessus, peuvent être résumées comme suit :

- Le secteur de pêche est, à travers le système de la commercialisation, piloté par les grandes sociétés d'exportation et leurs clients étrangers. On assiste de plus en plus, depuis ces dernières années, à une intégration verticale et une concentration distincte de l'industrie. Toute mesure d'aménagement qui se veut efficace devra tenir compte de cet état de fait.
- Même si la capacité de la surveillance maritime s'est améliorée ces derniers temps et le nombre d'infractions semble être à la baisse, certaines mesures d'aménagement sont difficiles à appliquer de manière efficace dans le contexte du secteur des pêches mauritanien. Les mesures plus susceptibles d'être efficaces devraient inclure la limitation de l'effort de pêche – le nombre de bateaux et licences – et des fermetures totales des pêcheries (pendant des périodes de plusieurs mois). Ces mesures sont plus faciles à administrer et à contrôler que, par exemple, des quotas sur la production et d'autres mesures d'ordre technique. S'il est considéré opportun de limiter les captures par l'utilisation des

quotas, il serait probablement plus efficace de les imposer au niveau des exportations – par des licences d’exportation en volumes par produit – que de les gérer au niveau de producteurs primaires.

- La possibilité de gérer le développement du secteur par des mesures incitatives et la taxation mérite d’être étudiée davantage et les mesures déjà en cours d’application méritent aussi d’être réexaminées. Ces mesures sont susceptibles d’être équitables mais il faut qu’elles soient claires et transparentes. Si des mesures incitatives appropriées peuvent être identifiées et appliquées, elles pourraient constituer un outil vigoureux accompagnant les mesures d’aménagement et de régulation des pêcheries. Les taxes contribueraient également aux recettes publiques.
- Le nouveau Code de Pêche prévoit d’accorder plus d’importance à la gestion en partenariat. Cette approche doit être encouragée par la mise en place des procédures transparentes et la responsabilisation des pêcheurs dans l’aménagement des pêcheries.
- Il faut reconnaître que le renouvellement de l’accord de pêche avec l’UE en septembre 2001 limite de manière significative les options de développement et de l’aménagement des ressources et des pêcheries. Il est probable que les captures de ces flottilles étrangères représentent une partie très importante de prélèvements permis de beaucoup d’espèces.
- Toute proposition d’une mesure d’aménagement doit être appuyée par une étude spécifique sur l’impact socio-économique probable (l’emploi, revenus, etc.) et des mesures d’accompagnement appropriées pour atténuer les effets négatifs éventuels doivent être prévues.

(2) Autres remarques et propositions

Si les conclusions et recommandations mentionnées ci-dessus se réfèrent plutôt directement à l’identification des mesures d’aménagement à appliquer dans le futur, il y a aussi d’autres conclusions et idées qui ressortent des études menées au sein du volet socio-économique qui ne sont peut-être qu’indirectement liées aux aspects techniques du plan d’aménagement mais qui sont toujours importants car elles constituent un support dans un contexte plus large du développement du secteur des pêches, notamment :

- Les objectifs assignés à la pêche, à savoir :
 - la protection des ressources,
 - l’optimisation des revenus générés par le secteur,
 - la création de l’emploi,et récemment
 - la contribution à la lutte contre la pauvreté

sont très ambitieux et, surtout à court terme, contradictoires. Il est donc important d’être prudent et réaliste pour la définition des priorités et d’évaluer les options pour le développement du secteur à moyen et à long terme.

- Pour mieux évaluer les options relatives aux objectifs et priorités choisis, il est essentiel de faire des analyses sur les contributions économiques et sociales des différents sous-secteurs. Par exemple, même s’il existe très peu de données quantitatives, on estime que les captures de la pêche artisanale

sont beaucoup plus valorisées que celles de la pêche industrielle. Il apparaît important d'évaluer ces retombés économiques et sociales de manière précise et continue pour que les décideurs puissent baser leurs décisions stratégiques sur des informations scientifiques, réelles et objectives.

- Les emplois générés par le secteur sont importants et à peu près la moitié sont à terre, surtout dans les activités en aval. Le nombre de pêcheurs mauritaniens traditionnels est limité et il faut reconnaître que l'augmentation de ce nombre de façon significative et durable prendrait du temps. On pourrait éventuellement même se demander si un tel développement est nécessaire ; les pêcheurs étrangers qui débarquent leurs captures en RIM contribuent aussi à la création de l'emploi. Il apparaît judicieux de donner priorité à la création des emplois à terre, en augmentant les volumes des produits débarqués et leur niveau de valorisation. Une telle approche contribuerait, bien entendu, aussi à la création de valeur ajoutée et aurait donc des retombées économiques importantes. A ce sujet, on note aussi qu'il y a une capacité de traitement à terre qui est actuellement largement sous-utilisée.
- Une lacune importante dans la recherche, et pour l'aménagement et la gestion des ressources, est le manque de données et informations fiables surtout sur la pêche artisanale. Ce manque concerne surtout le volume des captures et des exportations, et la composition spécifique des captures, mais il y a aussi des aspects socio-économiques qui ne sont pas bien connus. Sans connaissances solides sur les résultats et l'impact de ce sous-secteur, il sera difficile d'évaluer son potentiel économique et social et il faudrait donc remédier à cette lacune avec urgence.
- Les capacités de la recherche et de l'administration des pêches dans le domaine de la socio-économie des pêches sont loin d'être suffisantes. Vu l'importance des analyses économiques et sociales pour l'aménagement des ressources et des pêcheries, un renforcement de ces compétences et capacités – à travers le renforcement de la coopération entre le CNROP et le MPEM – est indispensable.

En ce qui concerne les actions de recherche, et l'utilisation des résultats de la recherche socio-économique – étroitement lié au dernier point ci-dessus – on propose que les actions et activités suivantes soient intégrées au plan du travail du LASE du CNROP :

1. Un suivi des données socio-économiques pertinentes d'une manière structurée et continue et le développement d'une base de données informatisée selon les grandes lignes proposés à la section 8.1.2, (4), 1) ci-dessus

2. La publication d'un bulletin statistique socio-économique

Pour s'assurer que les informations et données existantes ne se perdent pas – ce qui est malheureusement souvent le cas avec des études et des informations non-publiées – il est proposé qu'un bulletin statistique socio-économique annuel soit établi. Cette publication n'a pas besoin d'être un projet très ambitieux pour commencer ; quelques pages présentant les données clé, possiblement en combinaison avec une section sur des thèmes spécifiques où les résultats des études réalisées pendant l'année sont résumés.

3. L'amélioration des connaissances des chercheurs du milieu local et l'établissement des contacts

plus réguliers entre le LASE et les opérateurs du secteur

Il est proposé que les chercheurs du laboratoire passent un temps défini chaque mois sur le terrain, aux ports et marchés à NDB et à NKC. Des visites régulières, par exemple deux jours par mois, pendant lesquelles des enquêtes informelles peuvent être menées, permettraient aux chercheurs d'améliorer leur connaissance du milieu local du secteur et d'être toujours à jour des développements survenus dans le secteur. En plus, une bonne connaissance de base des situations réelles est indispensable pour tout travail socio-économique qui est souvent de caractère qualitatif plutôt que quantitatif. Avec des notions avancées sur la situation actuelle, il devient également plus facile de monter des enquêtes spécifiques. En plus, le chercheur sera mieux connu par ses interlocuteurs qui seront plus disposés probablement à lui fournir des informations précises. Il est également souhaitable que des approches participatives soient utilisées pour les enquêtes. Il y a un besoin de former les agents du terrain et les chercheurs dans, par exemple, les techniques MARP.

4. L'amélioration des connaissances des chercheurs à travers une coopération sous-régionale et internationale par l'établissement des contacts plus réguliers entre le LASE et les partenaires scientifiques de la sous-région et à l'étranger

5. Recrutement du personnel au LASE

Pour assurer un suivi et une recherche adéquate dans le domaine socio-économique, il serait indispensable de renforcer le LASE en personnel. Il s'agirait de recruter des chercheurs principaux ainsi que des techniciens. Ces nouveaux membres d'équipe doivent avoir une formation en sciences sociales et il serait souhaitable d'avoir au moins une chercheuse pour permettre de plus facilement couvrir des aspects relatifs aux femmes.

6. Réalisation des études spécifiques

Même s'il est considéré que les tâches les plus urgentes pour le LASE sont l'organisation des données de base, il y a, bien entendu, aussi un nombre de thèmes et problématiques qui mériteraient d'être étudiés plus profondément. Il s'agit aussi de consolider et affiner les résultats des études réalisées par le Projet par la poursuite de la recherche dans ces domaines identifiés comme pertinents. Parmi les thèmes qu'on juge prioritaires, on retrouve :

- Une continuation et un approfondissement des analyses coûts-revenus pour la pêche artisanale initiées par le présent Projet. Ce travail pourrait inclure, entre autres :
 - La collecte des données auprès des pêcheurs pendant une période plus longue, au moins couvrant une année complète d'activités.
 - L'examen critique des comptes d'exploitation exploratoires faits jusqu'à maintenant et la vérification des méthodologies proposées.
 - L'analyse historique de l'évolution de la rentabilité de différents métiers.
- Une analyse des valeurs ajoutées créées par les différentes sous-filières de secteur. Cette analyse doit être faite aussi bien « horizontalement », c'est-à-dire en faisant une comparaison entre métiers

différents de pêche, que « verticalement » pour identifier où dans la chaîne de distribution et commercialisation les bénéfices sont créés et qui en profitent.

- Un examen de la perception des professionnels de l'état des ressources et la logique des stratégies et du comportement adopté par les professionnels du secteur par rapport à cette perception. Il s'agirait d'un dialogue avec les groupes d'intérêt et les intervenants dans le secteur pour mieux comprendre leurs stratégies et leurs processus de prise de décision. L'objectif sera également d'avoir un échange de points de vue sur la gravité – ou non gravité – de la situation actuelle en ce qui concerne l'état des ressources et les raisons qui l'expliquent.

(3) Résumé des résultats et des propositions

On rappelle que le mandat du volet socio-économique a eu un caractère très général et que la première tâche de l'équipe d'étude a été d'identifier les problématiques pertinentes et d'établir des *termes de référence des études précises à réaliser*. En même temps qu'on estime que les objectifs ainsi établis ont été atteints pour la plupart des études, il faut reconnaître que la recherche est une activité continue et qu'il est souhaitable de continuer le travail entamé. Le Tableau 8.I.16 résume les principaux résultats et les propositions pour la poursuite de la recherche.

Tableau 8.I.16 Résumé des résultats et des propositions issus du volet socio-économique de l'étude à terre.

ETUDE	RESULTATS ET CONCLUSIONS	TACHES FUTURES
Système de la commercialisation	L'étude effectuée a permis de décrire les circuits de commercialisation dans les différentes zones géographiques et de faire une première analyse des relations financières existantes entre les différents acteurs. On a pu constater qu'on assiste à une intégration verticale de plus en plus prononcée avec des liens étroits entre les pêcheurs et les sociétés d'exportation qui sont, à leur tour, étroitement liées aux importateurs étrangers et le secteur est piloté par les filières d'aval.	En plus de consolider et affiner les résultats généraux de l'étude, il y a plusieurs sujets qui méritent être étudiés plus profondément. On pourrait, par exemple, envisager de faire une analyse des valeurs ajoutées créées par les différentes sous-filières de secteur. Cette analyse doit être faite aussi bien « horizontalement », c'est-à-dire en faisant une comparaison entre différents métiers de pêche, que « verticalement » pour identifier où dans la chaîne de distribution et commercialisation les bénéfices sont créés et qui en profite.
Les emplois et la structure de la main d'œuvre	Le travail sur l'emploi a permis de développer une méthodologie pour l'estimation des emplois créés par le secteur, d'identifier les principaux métiers et d'analyser quelques aspects socio-démographiques des groupes principaux des acteurs. On a pu constater que le secteur emploie environ 30.000 personnes, que la mobilité de ces personnes est élevée et que la présence des étrangers est importante dans certains métiers, notamment au niveau de la pêche artisanale. Il importe également de signaler l'importance des emplois à terre qui représentent presque la moitié du total.	L'information de base sur l'emploi doit être considérée comme un indicateur socio-économique à suivre d'une manière régulière. Les données collectées jusqu'à maintenant constituent une base d'information à utiliser – avec des compléments selon les besoins – dans des analyses plus fines, par exemple, pour évaluer l'impact des mesures d'aménagement sur l'emploi de différents groupes de métiers ou dans différentes zones géographiques.
Revue des mesures d'aménagement	L'étude a principalement consisté en un examen des mesures d'aménagement à travers la littérature déjà existante mais des analyses plus profondes n'ont pas été faites. Néanmoins, on a pu constater que les mesures les plus susceptibles d'être efficaces incluent la limitation de l'effort de pêche et les fermetures totales des pêcheries. Les mesures incitatives ou de dissuasion – comme les taxes – méritent également d'être considérées. Il apparaît aussi important de réfléchir sur les objectifs assignés à la pêche comme ceux-ci semblent contradictoires dans certains cas.	L'examen pourrait être approfondi par des analyses plus détaillées des mesures spécifiques. Pour mieux évaluer les options relatives aux objectifs et priorités, il serait essentiel de faire des analyses sur les contributions économiques et sociales des différents segments. On pourrait aussi envisager un examen de la perception des professionnels de l'état des ressources et la logique des stratégies et du comportement adoptés par les professionnels du secteur par rapport à cette perception.
Suivi des indicateurs et base de données socio-économiques	Le travail sur la base de données socio-économiques s'est limité à une discussion sur le sujet et une réaffirmation du besoin urgent d'organiser la collecte et la saisie de ces informations de façon systématique.	Il faut un suivi des données socio-économiques pertinentes d'une manière structurée et continue et le développement d'une base de données informatisée. Les aspects à couvrir seront, entre autres, l'emploi, les agrégats macro-économiques, les prix, les volumes exportés, et la consommation de poisson. Il est aussi proposé qu'un bulletin statistique socio-économique soit établi.
Les approches participatives	Le nouveau Code de Pêche prévoit d'accorder plus d'importance à la gestion en partenariat et cette approche doit être encouragée. On constate donc l'importance de la gestion en partenariat et les approches participatives mais le temps et les moyens disponibles n'ont pas permis d'approfondir le travail sur ces sujets.	Au niveau de la recherche, il y a tout d'abord un besoin de renforcer les capacités du LASE et d'améliorer les connaissances des chercheurs du milieu local et établir des contacts plus réguliers entre les chercheurs et les opérateurs du secteur. Il est également souhaitable que des approches participatives soient utilisées pour les enquêtes et il y a donc un besoin de former les agents du terrain et les chercheurs dans les techniques de la recherche participative.
Analyses coûts-revenus	Sur la base de l'information collectée, des comptes d'exploitation exploratoires ont été établis pour un nombre limité de métiers de pêche. En calculant des différents scénarios, on est arrivé à des estimations des captures minimums de la pêche démersale artisanale. On estime qu'une pirogue pêchant le poulpe doit produire un minimum compris entre 3.800 et 5.600 kg par an pour être rentable et que la pêche démersale artisanale doit atteindre entre 12.000 et 17.000 tonnes pour être rentable dans son ensemble.	Une continuation et un approfondissement du travail pourraient inclure, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • La collecte des données auprès des pêcheurs pendant une période couvrant une année complète d'activités. • L'examen critique des comptes d'exploitation exploratoires faits par l'étude et la vérification des méthodologies proposées. • L'analyse historique de l'évolution de la rentabilité de différents métiers.

8.I.4 Bibliographie

- ACGEBBA, 2001 : Résumé des travaux et recommandations du groupe socio-économique. CNROP, NDB (en préparation) : 17 pp.
- Cheikh, M. O., et al., 2001 : Rapport de la mission enquête cadre (11-29 décembre 2000). CNROP, NDB : sans pagination.
- CNROP, 1996 : Bulletin du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches. Vol 27 / 26. NDB : 27 pp.
- CNROP, 1998a : Description des pêcheries céphalopodières en Mauritanie. Rapport national, Projet européen INCO Northwest African Cephalopods fishery. CNROP, NDB : 65 pp.
- CNROP, 1998b : Evaluation des systèmes de régulation des pêcheries céphalopodières en Mauritanie. Rapport final, Projet européen INCO Northwest African Cephalopods fishery. CNROP, NDB : 23 pp.
- CNROP, 1998c : Bulletin statistique pour la période 1991 à 1997. Archive No. 78/1998. CNROP, NDB : 32 pp.
- CNROP, « Enquêtes Cadre », diverses années.
- CNROP, 1999 : Bulletin statistique pour l'année 1998. Archive No. 83/1999. CNROP, NDB : 32 pp.
- DEARH, 2001 : Exportations globales du secteur de la pêche. DEARH. MPEM, NKC (document non-publié).
- Dia A. D., Diop M. et Jouffre D., 1998 : Pêcheries au cœur d'un enjeu de développement : les pêcheries démersales mauritaniennes du poulpe et crevettes côtières : confrontations entre stratégies des acteurs : éléments d'analyse. CNROP, NDB (document non-publié) : 22 pp.
- Dia, A.B. , Thiam, I., El Moustapha, M. et Fah, O. M., 1999 : Les emplois à terre dans la sphère de la transformation et de la distribution des produits de la pêche mauritanienne : essai d'évaluation quantitative du phénomène et d'indexation sociale des catégories d'acteurs. LASE/DEA/CNROP, NDB : 10 pp.
- Dia, A.B. et Thiam, I., 1998 : Les emplois directs à bord et à terre de la pêche maritime. LASE/DEA/CNROP, NDB (document non-publié) : 8 pp.
- Diop M., Dia A. D., Inejih C. A. et Thiam I., 1999 : Evaluation des mesures d'aménagement en vigueur: portées et limites. CNROP, NDB (document non-publié) : 17 pp.
- DSPCM, 2001 : « Base de données – pêche industrielle », DSPCM, NDB.
- FAO, 1999 : FAO Directives techniques pour une pêche responsable, No. 4. Division des ressources halieutiques et Division des politiques et de la planification de la pêche. FAO, Rome : 91 pp.
- FAO, 2000 : Annuaire statistique des pêches – produits. Vol. 87, 1998. Collection FAO Pêches No. 55, FAO Collection FAO Statistiques No. 153. FAO, Rome.
- FPN, 1994 : Résumé et commentaire de l'Etude sur la fiscalité du secteur de la pêche par le bureau d'études Maxwell Stamp PLC sur fond STABEX. Fédération Nationale de la Pêche, NKC (document non-publié).
- FAO, 1999a : FAO Directives techniques pour une pêche responsable. No 4. FAO, Rome : 91 pp.
- FAO, 1999b : Evaluation des stocks et aménagement des pêcheries de la ZEE mauritanienne, Rapport du 4ième groupe de travail CNROP, Nouadhibou, Mauritanie, 7-13 décembre 1998. FAO, Rome : 180 pp.
- JICA/OAFIC, 1998 : Etude de concept de base pour le projet de développement des villages des pêcheurs artisanaux en République Islamique de Mauritanie. JICA / OAFIC : 100 pp.
- Hamadi, O. B. O. H., 1999 : Contribution à l'état des lieux en matière d'aménagement et de gestion des ressources halieutiques. MPEM / FAO, NKC : 26 pp.
- Hamadi, O. B. O. H. et Ahmed M. E. M. O., 1998 : Cadre institutionnel ; évolution de la politique des pêches et aspects

- socio-économiques du développement des pêches maritimes en Mauritanie. MPEM / CNROP, NDB : 70 pp.
- Inejih, C. A. O., 2000 : Dynamique spatio-temporelle et biologie du poulpe (*Octopus vulgaris*) dans les eaux mauritaniennes : modélisation de l'abondance et aménagement des pêcheries. Thèse de doctorat de l'Université de Bretagne Occidentale : 252 pp.
- Laureti, E. (comp.), 1999 : Fish and fishery products: world apparent consumption statistics based on food balance sheets. FAO Fisheries Circular No. 821, Rev. 5, Rome, 424 pp.
- MPEM. 1998. Stratégie d'Aménagement et de Développement du Secteur des Pêches et de l'Economie Maritime. MPEM, NKC.
- MPEM, 2000 : Loi No 2000-025/ portant Code des Pêches. MPEM, NKC : 23 pp.
- ONS, 1999 : La Mauritanie en chiffres. Edition 1999. Office National de la Statistique, NKC : 52 pp.
- ONS, 2000 : Agrégats de la comptabilité nationale et indicateurs socio-économiques 1998. Office Nationale de la Statistique , NKC : 51 pp.
- ONS, 2001 : Office Nationale de la Statistique. Website : www.ons.mr (11 novembre 2001).
- PNBA, 1999 : Tableau annuel des indicateurs socio-économiques du Banc D'Arguin (SOC 1) – Décembre 1999. Projet du Développement Communautaire, Parc National du Banc D'Arguin : sans pagination.
- Seafood International. 2001. Supplies – prices – trends. Octobre 2001, 16 (10), 13-14.
- SMCP, 2000 : Bulletin annuel des statistiques. Publication No. 23. SMCP, NDB : 61 pp.
- Thiam, I., et Sall, M. D., 1998 : Dictionnaire des points de débarquements de la pêche artisanale en Mauritanie. CNROP, NDB : sans pagination.